

**République Tunisienne**  
**Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association**  
**TUNISIE-UE (P3A)**

**Fiche de Jumelage**

**Renforcement des capacités du Centre National de Veille  
Zoosanitaire « CNVZ »**

---

## **Table des matières**

---

1. Informations de base sur le projet de jumelage
2. Objectifs du projet
3. Description du projet
4. Cadre institutionnel
5. Budget
6. Modalités de mise en œuvre
7. Calendrier de mise en œuvre
8. Durabilité
9. Questions transversales
10. Conditionnalité et échelonnement

## **Annexes**

---

1. Cadre logique du projet
2. Tableau des Moyens
3. Liste des textes législatifs et réglementaires pertinents
4. Organigramme du CNVZ




---

**LISTE DES ABREVIATIONS**

AA	Accord d' Association
ANCSEP	Agence nationale de contrôles sanitaires et environnementaux des produits
APA	Arrondissement de la Production Animale (Administration vétérinaire régionale)
BM	Banque Mondiale
CNVZ	Centre National de Veille Zoosanitaire
CPA	Circonscriptions de la Production Animale
CRDA	Commissariat Régional au Développement Agricole
CRJ	Conseiller résident de jumelage
CSO	Contrôle Sanitaire Officiel
DGPA	Direction générale de la Production Agricole
DGSV	Direction Générale des Services Vétérinaires (autorité vétérinaire centrale)
EPA	Etablissement public à caractère administratif
FA	Fièvre aphteuse
FAO	Food and Agriculture Organisation
FSP	Fond de solidarité prioritaire (Coopération française)
GIPAC	Groupement interprofessionnel de l' aviculture et de la cuniculture
GIVLAIT	Groupement interprofessionnel de la viande et du lait
IP	Institut Pasteur
IRESA	Institution de la Recherche et de l' Enseignement Supérieur Agricoles
IRVT	Institut de la Recherche Vétérinaire de Tunisie
MARHP	Ministère de l' Agriculture et des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
MBV	Mollusques Bivalves
MDCI	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
MRC	Maladie Réputée Contagieuse
OAV	Office Alimentaire et Vétérinaire
OEP	Office de l' élevage et des pâturages
OIE	Office international des épizooties – Organisation mondiale de la santé animale
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONMV	Ordre national des médecins vétérinaires
OSV	Organisme statutaire vétérinaire
P3A	Programme d' Appui à la mise en œuvre de l' Accord d' Association
PA	Production Animale
PAV	Plan d' Action Voisinage
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des nations Unies pour le Développement
PVS	Performances des Services Vétérinaires
RNP	Responsable National du Programme
SA	Santé Animale
SPS	Sanitaires et phytosanitaires (accords)
SPV	Santé Publique Vétérinaire
SV	Services Vétérinaires



---

TAIEX	Technical Assistance and Information Exchange
UE	Union Européenne
UGP3A	Unité de Gestion du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association
UMA	Union du Maghreb Arabe
UTAP	Union tunisienne des agriculteurs et des pêcheurs
VO	Vétérinaire officiel



## 1 . Informations de base sur le projet

- 1.1. **Cadre :** Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage « P3AII »
- 1.2. **Référence du projet :** TU11/ENP-AP/HE33
- 1.3. **Intitulé :** Renforcement des capacités du Centre National de Veille Zoosanitaire « CNVZ »
- 1.4. **Secteur :** Protection du consommateur
- 1.5. **Pays bénéficiaire :** Tunisie

## 2 . Objectifs du projet

### 2.1 Objectif général :

La mise en œuvre du projet permettra de contribuer à diminuer l'incidence des maladies et des pertes économiques qui en sont la conséquence par une gestion efficace de la santé des animaux et de la sécurité sanitaire de leurs produits ce qui permet d'améliorer le statut sanitaire officiel et contribue à la promotion des échanges commerciaux des animaux et des produits d'origine animale.

### 2.2 Objectif spécifique :

Renforcer l'expertise du CNVZ en matière d'analyse de risque, de veille et de surveillance zoosanitaire et préparer les conditions de labellisation de la structure en tant que centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé animale « OIE » dans les domaines de l'épidémiologie et de la formation.

### 2.3 Contribution au plan national de développement/à l'accord de coopération/à l'accord d'association/au plan d'action

La veille, l'épidémiologie zoosanitaires et l'analyse des risques constituent des outils essentiels pour détecter précocement des maladies graves, réagir rapidement aux situations d'urgence et connaître précisément la situation sanitaire d'un pays et adopter les politiques sanitaires appropriées. Ainsi, La veille zoosanitaire et la surveillance zoosanitaire sont la clé de voûte de l'efficacité et de la pertinence des actions entreprises pour la prévention ou la gestion et l'éradication des maladies animales. L'absence de la surveillance épidémiologique à l'échelle nationale peut engendrer des conséquences économiques et sanitaires néfastes par une sous évaluation de l'impact réel des maladies et l'inadaptation des stratégies de lutte entreprises. En outre, les SV ne seraient pas en mesure de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence aux instances internationales conformément aux accords signés.

La protection de la santé animale revêt donc un aspect politique de développement et stratégique pour le pays. En effet, elle constitue un facteur essentiel du développement durable par sa contribution à la sédentarisation des éleveurs/agriculteurs dans le but d'éviter les dangers courus par l'exode rural qui porte un lourd coup à l'agriculture et à l'autosuffisance alimentaire., à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire ainsi qu'à la protection de la santé publique répondant ainsi à l'appel international d'"un monde une



santé” (OIE : Office international des épizooties, FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).

La prévention des maladies animales et le renforcement du système national de sécurité alimentaire comptent parmi les objectifs de la politique des XIème et XIIème plan de développement. La création du CNVZ en 2007 et le lancement de ses activités en 2008 répondent à ce double objectif. La décision de créer le CNVZ a permis à la Tunisie de se doter d'un outil d'aide à la décision et d'un dispositif de veille scientifique et technique et de surveillance des maladies animales et de développement des compétences des intervenants dans le domaine de la santé animale, l'ultime objectif étant de préserver la santé des animaux, garantir la salubrité de leurs produits et satisfaire par la même les normes nationales et s'aligner sur les exigences internationales et notamment celles de l'UE.

Le projet répond aux choix inscrits dans le cadre de coopération entre la Tunisie et l'UE défini dans l'Accord d'Association. L'appui au CNVZ s'inscrit dans le cadre du volet de la coopération scientifique, technique et technologique d'une part (article 47) et dans le cadre du volet agriculture et pêche d'autre part (Article 54) qui définissent les axes suivants :

- participer efficacement aux réseaux de coopération décentralisée en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des produits,
- promouvoir des synergies entre la formation et la recherche
- développer et de créer des synergies d'impact régional
- coopérer en matière sanitaire.

L'amélioration du statut zoosanitaire permettra de faciliter les échanges commerciaux des animaux et de leurs produits

L'appui au centre de veille zoosanitaire s'inscrit dans le volet « Élimination des restrictions, administration intégrée du plan d'action voisinage (PAV) et notamment le point 24 qui vise l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments et la facilitation du commerce des produits agricoles avec l'UE. Même si les échanges actuels avec l'UE ne concernent que essentiellement les produits de la pêche, d'autres secteurs (agriculture biologique, viande rouge) peuvent être l'objet de commerce grâce à une vision d'adaptation et de mise à niveau des secteurs vétérinaire et phytosanitaire. Dans le domaine vétérinaire, cette amélioration et cette facilitation reposent sur l'évaluation, l'adaptation et le renforcement des politiques de gestion et d'éradication des zoonoses majeures et des maladies animales transfrontalières et contagieuses. Le 19 mars 2010, la Tunisie a présenté un document sur ses propositions concernant le "statut avancé" concernant les relations UE-Tunisie. Ce statut devrait permettre de consolider et de renforcer les relations existantes de coopération et de partenariat.

Cet appui va permettre à la Tunisie de conforter la mise en œuvre des obligations de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS qui définit les règles fondamentales concernant la sécurité des produits alimentaires, ainsi que les normes sanitaires pour les animaux et les végétaux), l'application des normes de l'OIE et le renforcement des politiques d'éradication des maladies animales.



### 3 . Description du projet

#### 3.1 Contexte et justification:

Il est à noter que la Tunisie traverse depuis Janvier 2011 une période de transition politique qui pourrait amener des modifications sur certaines des politiques, stratégies et plans d'actions qui sont soutenus à travers ce jumelage. Certains aménagements pourront être faits quant à certaines activités et résultats énoncés dans la fiche de jumelage.

#### Description de l'existant

Le secteur agricole occupe une place de choix dans l'économie tunisienne et joue un rôle important dans le développement régional et la réalisation de la sécurité alimentaire du pays. Les conditions climatiques de plus en plus défavorables conduisant à un bilan en aliment de bétail souvent négatif obligeant les structures concernées au recours à l'importation. Ainsi, l'atteinte et le maintien de l'autosuffisance en denrées alimentaires d'origine animale (lait et en viande) prévus par les plans de développement quinquennaux, nécessitent une orientation plutôt vers l'augmentation de la productivité des animaux que vers l'augmentation des effectifs. Or, le cheptel tunisien est exposé à un risque permanent de maladies transfrontalières et d'épizooties majeures (bluetongue, PPR : Peste des Petits Ruminants, fièvre aphteuse, etc.) ainsi qu'à la pression constante des maladies contagieuses endémiques (Tuberculose, Brucellose..) qui fragilisent quantitativement et qualitativement ses productions et dont certaines constituent un risque pour la santé publique (maladies zoonotiques). Les éleveurs ne sont pas suffisamment impliqués dans la gestion de la santé animale. De gros efforts de sensibilisation, d'information et de formation de tous les intervenants en santé animale pour une implication plus engagée et plus efficace dans la gestion collective de la santé animale et une amélioration sensible et durable de la situation zoosanitaire dans le pays sont à déployer.

Avec la mondialisation du commerce et ses conséquences sur la diffusion des maladies animales et notamment celles dites transfrontalières, l'émergence et la réémergence de nouvelles maladies ainsi que l'approche de plus en plus régionale de surveillance et de gestion de la santé animale, plusieurs réseaux régionaux dédiés à la surveillance et à la recherche en matière de santé animale sont créés. Les gestionnaires du risque, les acteurs de la santé animale et de la santé publique, la société dans son ensemble, prennent tous conscience de la menace que représentent ces maladies animales émergentes ou ré émergentes. Plus que 50% des agents pathogènes humains sont d'origine animale. Durant la dernière décennie, les animaux sont impliqués dans 75% des émergences de maladies virales humaines en temps que source (origine) ou vecteur ou réservoir. Les organismes zoonotiques viraux, bactériens ou parasitaires dont l'origine sont les animaux de rente sont très variés. En outre, les échanges entre groupes microbiens animaux et humains par transferts de gènes de virulence (grippe porcine et aviaire) et ou de résistance aux anti-infectieux sont à l'origine d'échecs et de difficultés de gestion des maladies chez l'homme et les animaux. Ainsi, les questions de santé animale, de qualité sanitaire des produits d'origines animales, d'implications économiques des menaces de zoonose et de leur perception par le citoyen pèsent lourdement sur les filières animales à l'échelle des pays et des régions.

Or, la réussite et l'efficacité des réseaux régionaux tel que le réseau euro méditerranéen de santé animale (REMESA) sont conditionnées par la capacité et l'efficacité de chaque pays membre et notamment ceux de la rive sud de la méditerranée à mettre en place et gérer des systèmes de veille, de surveillance et de développement des compétences en matière de santé animale.



Pour répondre à tous ces besoins, relever les défis et satisfaire les exigences nationales et internationales en matière de sécurité sanitaire et de contrôle des animaux et de leurs produits, le gouvernement tunisien a appuyé ses services vétérinaires par la création d'une structure d'aide à la décision, d'appui à l'élaboration et à l'évaluation des politiques relatives aux maladies animales et de formation continue par la création en avril 2007 du centre national de veille zoosanitaire. Il s'agit d'un centre d'information, de formation, de documentation et d'études concernant les maladies animales. Ce centre contribue à optimiser le système de santé animale actuel pour le faire évoluer d'un système de contrôle des maladies animales fondé sur des campagnes de vaccination généralisées, vers un système privilégiant la détection précoce l'épidémiosurveillance et éventuellement l'éradication des maladies.

En 2007, la Tunisie a sollicité l'OIE pour évaluer sa situation au regard des normes de l'OIE établies dans le Code zoosanitaire pour les animaux terrestres. L'outil « Performances des Services Vétérinaires (PVS) », ayant pour objet d'aider les pays à établir leurs niveaux de performance, d'identifier leurs forces et faiblesses au regard des normes de qualité des SV établies dans le Code afin d'apporter les actions correctives nécessaires. L'évaluation des Services Vétérinaires tunisiens conduite en juin 2007 a permis de relever des faiblesses en matière notamment :

- d'organisation administrative : la structure centralisée adoptée ne satisfait pas en tous points aux principes de la bonne gouvernance des services techniques telle que recommandée par l'OIE.
- de chaîne de commande qui apparaît complexe et à tout le moins trop longue.
- de difficultés budgétaires

L'évaluation a également identifié des faiblesses relatives à l'épidémiosurveillance et à l'analyse du risque ainsi qu'à la formation continue en soulignant en particulier que « les Services vétérinaires ont accès à la formation continue (programmes internes et/ou externes) sur une base irrégulière, mais sans prise en compte des besoins ni des nouvelles informations ou connaissances ». Il a été recommandé pour ce dernier point de « développer des formations adaptées pour les techniciens et auxiliaires et de renforcer la formation continue pour l'ensemble des personnels afin de leur permettre de mener leurs missions de façon optimale » pour ce qui est de l'analyse de risque en santé animale, cette évaluation a permis de conclure que les Services Vétérinaires tunisiens ne réalisent pas formellement d'analyse de risque, indispensables pour fonder les décisions sur une base scientifique objective et a souligné que le centre national de veille zoosanitaire (CNVZ) nouvellement créé pourra remédier à cette faiblesse du système. La création du CNVZ a été jugé une bonne solution pour les faiblesses constatées dans les domaines précités.

## **Description du bénéficiaire**

### **Présentation du centre national de veille zoosanitaire**

Le CNVZ, établissement public à caractère administratif (EPA), est un organisme d'appui scientifique et technique placé sous la tutelle du MARHP et appelé à mettre à la disposition des SV nationaux des données et des informations scientifiques crédibles pour leur permettre d'arrêter les priorités et élaborer des plans stratégiques pour la santé animale ; ce qui permettra au pays d'appréhender les défis de la mondialisation, profiter pleinement des nouvelles possibilités engendrées par l'application des accords internationaux relatifs au commerce d'animaux et de leurs produits, sans avoir à souffrir de leurs effets négatifs. Ces défis passent par une amélioration des capacités de détection précoce, de diagnostic et de contrôle des maladies animales tenant compte de l'application de normes sanitaires





internationales relatives à la santé animale, y compris les zoonoses en tenant compte du concept « un monde une santé ».

Le CNVZ dont le siège est à Tunis dispose de 6 unités d'observation régionales (UOR) basées au Nord Ouest (Jendouba), au Nord Est (Mannouba) au centre ouest (Sidi Bouzid), au Sud Est à Tataouine, Sud Ouest (Kébili) et au Centre Est (Sousse) couvrant tout le territoire. Quant au personnel scientifique et technique, il est composé à la date du début 2010 de 10 vétérinaires dont un temporaire.

Le CNVZ a établi un projet de stratégie pour la période 2010-2015 qui sera adaptée aux moyens qui lui seront alloués pour assurer l'efficacité de son programme de travail pluriannuel. Cette stratégie ainsi qu'une projection des moyens budgétaire en mode GBO à horizon 3 ans (2011-12-13) avec année de référence 2010, figurent en annexe de la présente fiche. Il est à signaler qu'un projet en mode GBO vient d'être établi au niveau du Ministère de l'agriculture. Ledit projet permet de cibler un ensemble de programmes-objectifs auxquels des indicateurs de mesure sont associés. L'objectif relatif à la production agricole, à la qualité et à la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires (annexe 6) intègre d'une manière globale la veille et la santé animale et ne prend pas en compte l'activité spécifique au CNVZ. Il est attendu d'associer à la nouvelle stratégie des indicateurs GBO qui mesurent les objectifs liés aux missions du centre.

En ce qui concerne le budget (annexe 6), un effort important a été réalisé depuis la création du centre et a permis de financer l'installation du CNVZ au niveau central et à l'échelle des régions, le recrutement et la formation du personnel ainsi que le lancement d'un nombre important d'enquêtes et d'activité d'investigation de terrain. Le budget des prochaines années tiendra compte de l'augmentation de l'activité compte tenu du développement attendu de l'activité du centre et l'amélioration de ses capacités institutionnelles.

### **Prérogatives du CNVZ**

Le CNVZ est chargé notamment de :

- Collecter et répertorier les données épidémiologiques, informations et publications nationales et internationales relatives aux maladies animales, les analyser, évaluer leur impact sur la santé et la production animale et les diffuser
- Réaliser des recherches et des études de prospection et d'évaluation en matière d'épidémiologie et de lutte relatives aux maladies animales et établir des rapports de synthèse et élaborer des publications, des revues périodiques et conjoncturels correspondants.
- Faciliter le contact entre les divers intervenants dans le domaine de la veille et de la surveillance zoonosaires.
- Formuler toute remarque découlant de l'observation et du suivi et proposer les mesures et les procédures concourant à améliorer la situation sanitaire des cheptels en vue d'aider les autorités à tracer les politiques et programmes nationaux visant à promouvoir l'état sanitaire des animaux et de leurs produits
- Evaluer les programmes de lutte entrepris et proposer les mesures susceptibles d'améliorer et d'accroître leurs efficacités.
- Aider les autorités vétérinaires à accomplir leurs missions par l'organisation de séminaires de formation, des rencontres, de journées d'études et de manifestations relatives à l'épidémiologie d'intervention, aux contrôles vétérinaires et la prévention zoo sanitaires.



### 3.2 Activités connexes (autres initiatives nationales et internationales):

#### Projet de renforcement des structures d'appui à l'agriculture

L'intérêt porté à la santé animale en Tunisie par les autorités nationales s'est traduit par la prise d'une série de mesures visant la mise à niveau du secteur. Ainsi, dans le cadre du projet de renforcement des structures d'appui à l'agriculture dont l'objectif général est d'améliorer la qualité et la compétitivité de la production agricole avec un objectif spécifique un appui à la production et la santé animale, la direction générale des services vétérinaires a bénéficié d'un appui important aboutissant à des acquis institutionnels. Ces acquis constituent des préalables à la mise à niveau de l'agriculture tunisienne appelée à répondre aux exigences du marché national et à l'exportation.

Ce projet financé par la Banque Mondiale, qui a duré plus de 6 ans et moyennant un coût de 52 millions de dinars (environ 30M€), visait à améliorer la qualité et la compétitivité des produits agricoles des petits et moyens producteurs, à travers le renforcement de la capacité institutionnelle et de la qualité des services agricoles fournis par les organisations publiques, privées et des producteurs, outre l'amélioration du flux d'information pour toutes les parties prenantes du secteur. Ce projet a permis d'entamer la mise en place d'un réseau national d'épidémiologie pour 4 maladies objets de programmes de lutte (fièvre aphteuse, fièvre catarrhale ovine, clavelée et rage) et deux maladies exotiques (peste bovine et peste des petits ruminants) ainsi que les bases du mandat sanitaire, les bénéfices engendrés par le mandat sanitaire en gain de couverture vaccinale et en coût des opérations sont importants.

Par contre la mise en place des réseaux d'épidémiologie n'a pas évolué car il n'y a pas eu de renforcement humain et logistique pour les cellules d'animation nationale et régionales. La création du centre (CNVZ), avec un personnel et un budget dédiés à la veille et à la surveillance est venue combler cette défaillance.

Dans un contexte mondial de vigilance sanitaire, les laboratoires constituent un maillon essentiel à plusieurs niveaux. Leur compétence technique est en permanence révisée du fait des exigences des agréments et des accréditations. Conscientes de cette problématique, les autorités tunisiennes ont appuyé la stratégie de mise à niveau de l'Institut de la Recherche Vétérinaire de Tunisie (IRVT). Cet institut national a accompli une mutation qualitative de taille par la construction de nouveaux locaux, la poursuite de programmes de formation et l'acquisition de matériel scientifique performant et la création d'un nouveau corps de chercheurs. Ces acquis, dont la construction d'un laboratoire de virologie qui a permis de réaliser des analyses de diagnostic et de recherche en virologie dans de bonnes conditions rendant le recours aux laboratoires étrangers pour le diagnostic de certaines maladies virales l'exception et non plus la règle, sont le point de départ d'une mise à niveau de l'institut. Le laboratoire des denrées alimentaires qui est en phase d'accréditation, dispose d'un système qualité bien rodé grâce à une action plus spécifique d'assistance technique pour l'accompagnement à l'accréditation.

#### Projet de jumelage au profit des services vétérinaires « TU05AAHE08 »

Les SV ont également bénéficié de l'apport d'un projet de jumelage financé par l'UE visant à l'amélioration des services publics et privés pour les producteurs agricoles, les transformateurs et les exportateurs, afin de les rendre plus compétitifs sur les exportations ainsi que sur les marchés nationaux, en envisageant la levée des barrières commerciales à l'avenir. Aux termes d'un contrat dit de "jumelage institutionnel" remontant à juin 2006 dont l'objectif est de doter la Tunisie de services de contrôle vétérinaires et sanitaires à la qualité proche des



services européens. Ce projet a permis à la Tunisie de préparer le libre-échange dans l'agro-alimentaire, en répondant à l'obligation de mettre en place des procédures similaires et d'appliquer les normes sanitaires européennes à ses produits d'origine animale, (viandes, lait et dérivés, poisson et crustacés). Cette mise à niveau s'est étendue aux laboratoires nationaux de contrôle pour répondre à terme aux normes européennes et appliquer des protocoles convergents.

Ce projet a été très bénéfique pour la Tunisie. Il a permis de dresser l'état des lieux de la réglementation. Des projets ont été validés et sont prêts à entrer dans le circuit. En outre, une étude sur l'organisation des services vétérinaires pour répondre aux besoins de la mondialisation a été menée.

Le volet formation des agents des contrôles vétérinaires a été abordé et a permis de souligner la non formalisation de la formation continue et le décalage du niveau de compétence des vétérinaires officiels avec les exigences de la réglementation communautaire. Suite à ce constat, un cadre général de formation continue et mise à niveau a été proposé. Ce projet proposé constitue un appui à la concrétisation de ce cadre général et la mise en œuvre des différents modules nécessaires.

Le volet veille et surveillance zoosanitaire n'a pas été traité dans le projet sus mentionné vu qu'il y avait un projet de mise en place des réseaux d'épidémiosurveillance dans le projet Banque Mondiale et l'importance des autres composantes relatives à la législation, la restructuration des services, l'information et la documentation et le renforcement et l'accréditation des laboratoires.

Bien que des efforts de restructuration des services et la création de services dédiées à la veille et la surveillance des maladies animales ont été mis en place, les autorités vétérinaires tunisiennes, sont encore confrontées en permanence aux problèmes sanitaires des animaux et de leurs produits liés à la précarité de l'état sanitaire du cheptel, le manque de cohérence et d'efficacité des programmes de lutte et la menace permanente des maladies transfrontalières.

En plus de difficultés financières mentionnées ci-dessus, ces autorités ne disposent pas de toutes les compétences et connaissances sanitaires qui leur permettent d'accomplir convenablement leurs tâches, relever les défis liés au commerce international d'animaux et de leurs produits et jouer pleinement leur rôle dans les réseaux régionaux de santé animale.

Il convient donc,

- D'arrêter une stratégie nationale en santé animale qui sera le fil conducteur et la base du développement des laboratoires, de la surveillance et la vigilance vis-à-vis des maladies animales, de la formation continue vétérinaire pour une cohérence et une efficacité nationales
- De développer des outils de soutien tout particulièrement des compétences en analyse de risque, en analyse économique des programmes de lutte,
- De lutter efficacement contre les maladies animales lors de leur apparition sur le territoire ainsi que de prévenir leur introduction par une veille et une vigilance appropriées
- Disposer de données fiables et réelles sur l'évolution de la situation zoosanitaire et des programmes de lutte appliqués pour leur évaluation et leur adaptation
- De maintenir et renforcer les compétences des acteurs et assurer l'information et l'évolution des connaissances des opérateurs en matière sanitaire.

Ce projet de jumelage complètera les activités qui ont été mené par les autres projets, il permettra l'évaluation de l'efficacité des dispositifs mis en place. La consolidation des acquis, la correction des défaillances et la pérennisation de la formation continue, de la veille et de la surveillance zoosanitaires.



## Projet de jumelage pour le renforcement des capacités des structures chargées de la surveillance du marché, du contrôle de la qualité et de la protection du consommateur « TU11/ENPAP/HE26 »

Le projet de jumelage vise l'harmonisation de la législation tunisienne en matière de surveillance de marché, son rapprochement avec les directives européennes, la réorganisation du système et le développement des échanges d'information entre les différents intervenants.

La réalisation du projet de jumelage devrait permettre notamment la mise à niveau du système de surveillance du marché actuel, l'appui au démarrage de l'Institut National de la Consommation, et la mise en place d'un plan de contrôle qualité dans la distribution.

### 3.3 Résultats :

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables
<b>Développement des capacités de veille et de surveillance</b>	
<i>Volet A : Stratégie d'intervention et de développement du CNVZ et mise en réseau</i>	
1. Le CNVZ acteur important d'un dispositif national de prévention et de lutte contre les maladies animales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une étude de l'existant et de l'implication des différentes structures concernées par la santé animale</li> <li>▪ Des propositions d'ajustement de la politique nationale en matière de santé animale validées</li> <li>▪ Un cadre d'orientation de la politique nationale en matière de santé animale</li> <li>▪ Des objectifs nationaux communs en matière de prévention et de lutte contre les maladies animales</li> <li>▪ Les cadres de l'administration et les professionnels concernés sont informés d'expériences européennes (au moins 3) et de la proposition du cadre d'orientation de la politique nationale (Obj : au moins 100 acteurs)</li> <li>▪ 2 cadres du CNVZ ont connaissance des modes d'organisation et du fonctionnement de structures européennes homologues</li> <li>▪ Une stratégie d'intervention et de développement du CNVZ arrêtée et les priorités d'intervention dégagée</li> <li>▪ Le contenu de l'appui prévu dans le cadre du jumelage adapté /validé</li> </ul>
2. Le CNVZ étroitement relié à ses homologues de l'UE et aux organismes régionaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le partenariat concrétisé <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au moins une convention de partenariat avec un organisme homologue de l'UE</li> <li>○ Echange d'informations, concrétisé</li> <li>○ Echange d'expériences, concrétisé</li> </ul> </li> <li>▪ Adhésion du CNVZ à au moins un réseau européen ou régional de veille et de surveillance des maladies animales</li> <li>▪ Les conditions pour la labellisation du CNVZ en tant que centre collaborateur vérifiées</li> </ul>



### *Volet B : Vigilance et épidémiosurveillance*

3. Les capacités du CNVZ en matière d'analyse des risques sanitaires et d'épidémiosurveillance, renforcées

- Le diagnostic de la situation sanitaire nationale posé pour les principales filières d'élevages
- Un dispositif de vigilance et de surveillance conçu pour les maladies prioritaires et les espèces animales cibles (obj : au moins 5 maladies)
- Des plans d'action de surveillance de maladies prioritaires établis et mis en œuvre (obj : au moins 5 maladies)
- Le suivi de la mise en œuvre des plans d'action et la coordination avec les partenaires assurés
- Des bilans de surveillance élaborés à intervalles réguliers (obj : pour au moins 5 entités)
- Des études d'analyse des risques sanitaires élaborées pour les maladies prioritaires (obj : au moins 5 maladies)
- Des études d'analyse des coûts/bénéfices élaborées pour les maladies prioritaires (obj : au moins 5 maladies)
- Des fiches techniques élaborées pour les actions types de vigilance et de surveillance
- Des guides et manuels pratiques de diagnostic et de gestion des maladies animales adaptés aux conditions tunisiennes élaborés (obj : au moins 5 maladies)
- Les ressources humaines nécessaires à la surveillance épidémiologiques disponibles
  - Une équipe de vétérinaires sur les techniques et outils de surveillance épidémiologiques (obj : au moins 50 vétérinaires)
  - Une équipe de cadres de laboratoire formée sur les principales techniques analytiques (obj : au moins 20 laborantins)
  - Une équipe de vétérinaires maîtrisant l'analyse des risques sanitaires (obj : au moins 10 vétérinaires)
  - Une équipe de cadres maîtrisant le processus d'analyse des coûts /bénéfices (obj : au moins 20 cadres)



<b>Développement des fonctions de support</b>	
<b><i>Volet C : Système d'information</i></b>	
<p>4. Les outils de maîtrise des données relatives à la vigilance et la surveillance du territoire mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les données nécessaires et les sources identifiées</li> <li>▪ Une base de données partagée est opérationnelle               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'architecture d'une base de données, arrêtée</li> <li>○ Le système informatique de support détaillé</li> <li>○ Les composantes de la base développées</li> </ul> </li> <li>▪ Un dispositif de veille internationale, conçu et mis en place               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un tableau de bord pour la collecte, le traitement et la diffusion des informations de veille.</li> <li>○ Les produits de veille édités et diffusés :</li> <li>○ le bulletin mensuel de veille enrichi</li> <li>○ au moins deux autres publications spécifiques</li> </ul> </li> <li>▪ Le SIG appliqué à la prévention et la surveillance du territoire               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au moins (05) couches de données nationales intégrées au SIG</li> <li>○ L'analyse spatiale est appliquée à au moins 5 maladies</li> </ul> </li> <li>▪ Les informations nécessaires sont disponibles pour consultation interne</li> <li>▪ Un mécanisme de coordination et de collaboration avec les services centraux et régionaux du CNVZ mis en place et fonctionnel</li> <li>▪ Une équipe formée sur le SIG (obj : 10 cadres)</li> <li>▪ Une équipe formée sur les techniques de veille et sur les pratiques européennes dans ce domaine (obj : au moins 3 cadres)</li> </ul>

**Volet D : Formation et documentation**

5. CNVZ contribuant efficacement au développement des compétences nationales en matière de santé animale en s'appuyant sur une offre de formation et une base documentaire

- Un catalogue (programme) des modules de formation à C et MT
- Des outils de contrôle et d'amélioration de l'activité de formation mis en œuvre
- Une équipe formée sur l'ingénierie de formation (obj : au moins 5 cadres)
- Un groupe de formateurs sur des sujets prioritaires (obj : au moins 10 binômes de formateurs)
- Le contenu et les supports de formation disponibles (obj : au moins 5 modules)
- Des sessions de formation réalisées (obj : au moins 5 modules)
- Règles d'organisation et procédures de gestion du fond documentaire, définies et mis en œuvre
- Le fond documentaire enrichi
  - Liste arrêtée pour les ouvrages à acquérir
  - Des études et publications nationales et internationales mobilisées
  - les études produites dans le cadre du jumelage et les documents accessibles dans le cadre du projet
  - Un ensemble d'ouvrages acquis dans le cadre du jumelage
  - Des abonnements assurés aux principales sources internationales de documentation (obj : au moins 2 sources)
- Une équipe formée à la rédaction scientifique (obj au moins 10 cadres)





<i>Volet E : Communication</i>	
6. La communication en phase avec le rôle du centre et la situation zoosanitaire	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une stratégie de communication disponible</li><li>▪ Un plan de communication y compris pour Internet</li><li>▪ De nouveaux supports de promotion et de communication produits (obj : au moins 5 supports)</li><li>▪ Le contenu du site web enrichi et est plus attractif (obj : 20 rubriques développées)</li><li>▪ Le contenu de la communication en temps de crise élaboré et mis en œuvre dans le cadre d'un exercice de simulation (obj : pour au moins 2 maladies)</li><li>▪ Les résultats de la surveillance épidémiologiques communiqués</li><li>▪ Un plan de communication en temps de crise mis en œuvre (simulation) pour au moins deux maladies</li></ul>





### 3.4 Activités:

Les activités du projet de jumelage visent le renforcement des capacités institutionnelles du CNVZ dont la création est relativement récente (2007). La période de démarrage a permis au centre a pu pendant l'installation du CNVZ au niveau central et à l'échelle des régions, le recrutement et la formation du personnel et l'acquisition d'un nombre d'outils et d'équipements. La prochaine permettra de renforcer son activité et de concrétiser des objectifs opérationnels plus ambitieux.

L'expérience de l'administration jumelle et sa dotation en termes d'outils et instruments utilisés dans l'exercice de son activité dans le domaine de la veille et de surveillance zoosanitaire représentent un critère important qui contribue à l'atteinte des résultats attendus du jumelage.

## I/ Développement des capacités de veille et de surveillance

### Volet A : Stratégie d'intervention et de développement du CNVZ et mise en réseau

- A1/ Appui à la rationalisation de la politique nationale en matière de santé animale :
  - Etude du contexte national et international, comparaison avec les expériences employées en UE en matière de santé animale et identification des meilleures pratiques (benchmarking),
  - Etude de la situation nationale : Mise en œuvre d'une approche participative thématique pour l'examen, en coopération avec les partenaires du CNVZ, de la situation actuelle et du rôle et des moyens des différents acteurs et l'identification des contraintes en tenant compte du rapport PVS,
  - Elaboration d'un cadre d'orientation de la politique nationale en matière de santé animale et proposition de recommandations d'amélioration notamment en termes d'organisation et de coordination,
  - Priorisation des maladies et des espèces animales cibles et définitions d'objectifs communs,
  - Organisation d'ateliers/ séminaires intermédiaires pour la présentation d'expériences de pays de l'UE et la collecte des avis des différents acteurs et présentation du cadre d'orientation.

*L'activité de priorisation des maladies devrait tenir compte des choix faits au niveau des institutions internationales et/ ou dans le cadre des réseaux régionaux tels que le plan d'action relatif au réseau méditerranéen de santé animale « REMESA » et certains sous-réseaux :réseau d'épidémiologie vétérinaire « REPIVET », Réseau de Communication en Santé Animale « RECOMSA ».*

- A2/ Appui à la définition d'une stratégie d'intervention et de développement du CNVZ compte tenu des priorités nationales :
  - Expertise de l'organisation et des moyens existants au centre et comparaison avec les structures similaires dans des pays de l'UE,
  - Choix des priorités d'intervention du CNVZ en cohérence avec le cadre d'orientation de la politique nationale et les objectifs nationaux,



- 
- Définition d'une stratégie de développement des capacités du centre : organisation, moyens humains, SI, formation et appui,... adaptation éventuelle et validation du contenu des actions de formation et d'appui technique prévues dans le jumelage,
  - A3/ Appui à l'instauration de liens de partenariat et à la participation aux réseaux régionaux et internationaux de veille et de surveillance des maladies animales et d'échange d'information :
    - Identification des partenaires potentiels (priorité est donnée aux organismes permettant de faciliter l'accès du CNVZ aux réseaux et structures régionales et internationales pertinents),
    - Appui à l'insertion du CNVZ dans des réseaux européens et/ou régionaux et enrichissement de sa participation,
    - Concrétisation du partenariat avec des institutions homologues à travers des conventions et des échanges,
    - Appui à l'organisation, en co-animation entre le CNVZ et des homologues de l'UE, d'une action (ateliers- séminaires) de vulgarisation au niveau national sur des thèmes liés à la veille et l'épidémiologie des maladies animales,
    - Accompagnement pour la préparation de la candidature du CNVZ à l'OIE en tant que centre collaborateur (choix du domaine de collaboration, appui à la vérification des conditions de labellisation).
    - Organisation d'une visite d'étude (utile également pour les activités A1 et A2) pour un groupe de cadres et responsables du CNVZ auprès d'organismes et structures comparables dans des pays de l'UE. La mission permettra de :
      - Faire le point sur les différentes théories et expériences pertinentes, en matière de santé animale, de priorisation de priorisation des maladies et des espèces animales cibles et de définition d'objectifs, et sur les mécanismes de base nécessaires à la mise en place d'une politique nationale partagée,
      - vérifier l'organisation, le fonctionnement et l'interaction avec les organismes intervenants dans la santé animale et prendre connaissance de difficultés rencontrées lors de mise en place de ces structures et les solutions adoptées,
      - discuter les termes de conventions cadre de coopération scientifique utiles au rapprochement du centre et à sa mise en réseau avec des homologues de l'UE (études de recherches menées en commun, échanges d'informations et de rapports, organisation de stages et de séminaires, échanges d'experts...etc).

*L'action d'accompagnement pour la préparation de la candidature du CNVZ à la labellisation « centre collaborateur » de l'OIE devrait pouvoir orienter certaines activités du jumelage en matière de contenu, de délai ou d'intervenants afin de pouvoir anticiper sur les conditions à vérifier pour de ladite candidature.*



---

## Volet B : Vigilance et épidémiosurveillance

### **Actions de surveillance**

- B1/ Appui à la définition d'un système global de prévention et de surveillance épidémiologique pour les maladies prioritaires :
  - Diagnostic de d'organisation et de la situation sanitaire des principales filières d'élevages en tenant compte des principaux travaux réalisés, (Annexe 7),
  - Expertise pour la conception d'un dispositif de prévention et de surveillance pour les maladies prioritaires et les espèces cibles,
  - Elaboration des plans d'action pour les entités pertinentes (maladie ou groupe de maladies, filière, territoire, catégorie d'établissement, lieu de rassemblement, ...) nécessaires pour la surveillance des maladies prioritaires.

*Le choix des maladies prioritaires pour lesquelles un dispositif de prévention et de surveillance va être conçu doit être fait en cohérence avec la priorisation des maladies et des espèces animales cibles et la stratégie d'intervention du CNVZ. Le travail doit également prendre en considération d'une part les résultats des travaux effectués dans le cadre du projet destiné à renforcer les services d'appui à l'agriculture financé par la Banque Mondiale et qui ont permis de définir un système de surveillance pour six (06) maladies types (Bluetongue, Fièvre aphteuse, Clavelée, Rage, Peste des petits ruminants, Peste bovine)*

- B2/ Appui à la mise en œuvre et au monitoring des éléments des plans d'action de surveillance pour les maladies prioritaires :
  - Planification, monitoring et évaluation de l'efficacité et de l'efficience des actions,
  - Accompagnement dans la mise en œuvre des actions : analyse spatiale et temporelle des données ; modélisation des maladies ; Enquêtes pour l'évaluation de la situation sanitaire, Investigations dans les foyers de maladies, actions de surveillance de routine des maladies et des facteurs de risque,..),
  - Exploitation des résultats : élaboration des bilans de surveillance et coordination avec les partenaires,
  - Organisation de visites d'étude dans des structures homologues responsables de la vigilance et la surveillance dans des pays de l'UE. Les visites d'études seront effectuées dans des structures homologues spécialisées dans la surveillance des maladies ciblées par l'intervention du centre. L'activité permettra de prendre connaissance sur les lieux, de l'organisation de la surveillance, du fonctionnement et des moyens nécessaires pour une telle activité. Des visites de terrain seront utiles pour apprécier les difficultés qui peuvent être rencontrées pour la mise en place des plans d'action de surveillance en Tunisie,
  - Appui à l'élaboration de guides et de manuels pratiques de diagnostic et de gestion des maladies animales.



- B3/ Formation des compétences nécessaires à la mise en œuvre des plans de vigilance et de surveillance :
  - Formation des vétérinaires impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action de vigilance et de surveillance : la maladie, protocole de surveillance, échantillonnage, fiche d'enquête, prélèvement, ...,
  - Formation, en Tunisie et en Europe, du personnel du réseau laboratoires sur les techniques analytiques utilisées pour le diagnostic des principales maladies bactériennes virales et parasitaires et sur les techniques de pointe utilisées dans les pays de l'UE.

### Actions d'étude

- B4/ Appui à la maîtrise des travaux d'analyse des risques sanitaires :
  - Formation d'une équipe sur le thème : principes de l'analyse des risques, approches, étapes, communication relative au risque,
  - Définition de procédures d'évaluation et de maîtrise des risques zoonosantaires : suivi documentaire, procédures de contrôle, etc....,
  - Accompagnement à la réalisation d'études pour l'analyse des risques zoonosantaires pour les maladies prioritaires.
- B5/ Appui à la réalisation d'études pour l'analyse des coûts/bénéfices, coûts /avantages des programmes et stratégies de lutte contre les maladies animales pour les maladies prioritaires :
  - Formation d'une équipe sur le thème : typologie des coûts, critères et indicateurs d'efficacité, mesures des effets d'un programme, évaluation des coûts,
  - Accompagnement à la réalisation d'études pour l'analyse des coûts/bénéfices des programmes et stratégies de lutte contre les maladies animales pour les maladies prioritaires.

## II/ Développement des fonctions de support

### Volet C : Système d'information

- C1/ Expertise des données existantes et identification des données à mobiliser et des sources :
  - Données générales sur les maladies et les paramètres qui influencent leur apparition (météo, distribution des élevages, points de rassemblement, végétation, ...),
  - Données relatives à la vigilance et à la surveillance zoonosantaires,
  - Données techniques et scientifiques relatives aux maladies animales.
- C2/ Concevoir l'architecture d'une base de données, définir son environnement et développer ses composantes :
  - Structuration des données par maladie/ par région / par filière et identification des variables et des de fichiers à constituer et développement informatique des composantes de la base,



- 
- Identification du système informatique de support :
    - l'infrastructure informatique nécessaire (réseau, PC, serveurs),
    - le dispositif de sécurité,
    - applications métiers nécessaires.
  - Concevoir et développer des rapports et des états de sortie standards devant être produits automatiquement à partir de la Base pour constituer un support d'analyse et d'aide à la décision.
  - C3/ Appui à la mise en place d'un dispositif de veille internationale épidémiologique et scientifique sur les maladies animales :
    - Appui en matière d'organisation de l'unité (plan de veille, agenda, alertes),
    - Renforcement des capacités en matière de techniques d'acquisition, de traitement et d'analyse d'informations, sur l'état de l'art et l'évolution de la situation épidémiologique et de l'environnement scientifique des maladies animales,
    - Appui au développement de produits spécifiques de veille et à la diffusion des informations pertinentes : Enrichissement du bulletin de veille (le flash zoosanitaire) et élaboration de nouveaux produits,
    - Formation des membres de l'unité de veille (Formation théorique, pratique et à travers les visites d'étude). Les visites d'étude permettront (i) de prendre connaissance du matériel et des logiciels utilisés et de leur adaptation éventuelle pour la Tunisie, (ii) d'identifier les besoins en ressources humaines et en compétences, et (iii) d'appréhender les difficultés en matière de fonctionnement d'une unité de veille et la possibilité de coopération en la matière.
  - C4/ Appui à construction et à l'utilisation commune des données nécessaires à la vigilance et la surveillance du territoire :
    - Appui à l'alimentation de la Base par les données disponibles (y compris les données produites dans le cadre du jumelage) et organisation des circuits et des procédures de sa mise à jour en temps réel,
    - Développement de l'utilisation du SIG :
      - Formation théorique et pratique à l'utilisation du SIG,
      - Appui à l'utilisation du SIG pour les études spatiales relatives aux maladies animales.
    - Appui à l'adaptation et à l'utilisation de couches spécifiques existantes (cours d'eau, végétation, relief,...).



### Volet D : Formation et documentation

- D1 : Appui au développement de l'unité de formation continue du CNVZ :
  - Formation à l'ingénierie de formation et le développement des compétences : méthodes et pratiques de l'analyse des besoins, conception d'un projet de formation, coordination suivi et évaluation,
  - Identification des modules de formation à assurer à court et moyen terme et élaboration d'un plan d'action de l'unité en charge de l'activité,
  - Appui à la mise en place d'un ensemble d'outils permettant le contrôle et l'amélioration continue de l'activité de formation.
- D2 : Formation d'un groupe de formateurs :
  - Mise en œuvre d'actions de formation pédagogique aux pratiques de la formation des personnels, et technique (à travers les activités du jumelage et /ou à travers des sessions spécifiques) d'un groupe de formateurs permettant la mise en œuvre des modules de formation proposés par le CNVZ,
  - Réalisation d'actions de formation conjointes en association avec les formateurs (élaboration du contenu des formations et des supports des modules prioritaires, mise en œuvre des formations).
- D3 : Appui à l'organisation et au développement de l'unité chargée de la documentation :
  - Diagnostic du fond documentaire, étude des besoins des différents services du CNVZ en matière d'information et de documentation et propositions d'enrichissement,
  - Définition des besoins matériels et humains, définition des règles d'organisation, élaboration de procédures de gestion des fonds bibliothécaires,
  - Organisation d'une visite d'étude auprès d'une unité chargée de la documentation au sein d'un organisme homologue européen. La visite permettra de prendre connaissance sur l'organisation, le fonctionnement et les moyens nécessaires, et de bénéficier d'une initiation dans la documentation adaptée au besoin du CNVZ. Cette visite d'étude sera mise à profit pour identifier les revues scientifiques, les sites Web scientifiques d'intérêt de veille, les logiciels de recherche documentaires pour la mise en place d'un service de documentation au centre.
  - Contribution à l'acquisition d'ouvrage et appui à l'enrichissement de la base documentaire du CNVZ (articles, études, publication nationales et internationales,...).
- D4 : Formation à la rédaction scientifique : étapes clés, plan, recherche bibliographique, méthodologie (objet de l'étude, période des travaux, paramètres mesurés, méthodes d'échantillonnage, d'analyse ou de comparaison, ...), résultats, discussion.

*Les activités prévues en matière de formation profiteront du cadre général de formation continue et de mise à niveau des agents des agents chargés du contrôle vétérinaire, élaboré dans le cadre du jumelage relatif au renforcement des capacités des services de contrôle vétérinaire*



*Une provision de 5 000€, sera prévue dans le budget du jumelage pour le financement de l'activité D4 relative à l'acquisition d'ouvrages permettant l'enrichissement de la base documentaire du CNVZ (articles, études, publication bases de données, logiciels adaptés au besoin du centre ...). Il a est à signaler que le CNVZ est de création très récente et ses missions sont nouvelles et font appel à des compétences et connaissances dont les supports ne sont pas encore disponibles au centre et doivent être acquis à l'étranger.*

#### Volet E : Communication

- E1/ Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication :
  - Etat des lieux en termes de communication, identification des groupes cibles et analyse des besoins d'information,
  - Elaboration d'une stratégie de communication compte tenu des objectifs et des priorités du CNVZ (promotion du rôle du CNVZ, communication du risque, situation zoosanitaire, ...
  - Elaboration d'un plan de communication (obj / support / cible / planning / ...).
- E2/ Appui au développement des supports d'information et de communication :
  - Enrichissement du bulletin sur la situation zoosanitaire nationale,
  - Elaboration du contenu des dépliants et affiches,
  - Renforcement du site web du CNVZ et enrichissement de son contenu : Un site internet est en cours de développement au sein du CNVZ. Le jumelage permettra de renforcer cet outil de communication nationale et internationale. Des liens avec d'autres sites (AIDA, IRESA, Conseil de l'Ordre) seront créés et de nouvelles rubriques au niveau du site Internet seront développées.
- E3/ Appui à la maîtrise de la communication en temps de crise :
  - Elaboration d'un plan de communication en temps de crise (planification et gestion de la communication avec les médias pendant et après la crise, messages clefs, numéro vert,...),
  - Appui à la préparation du contenu de la communication en temps de crise (spots, articles, dossiers de presse, préparation de dossiers spécifiques,...),
  - Simulation de la mise en œuvre d'un plan de communication.

#### Séminaires de lancement et de clôture du projet

Un séminaire de lancement du projet sera organisé au cours du premier trimestre du projet, sous la responsabilité conjointe du conseiller résident de jumelage et des chefs de projet. Le séminaire de lancement qui réunira des représentants des administrations partenaires concernées, vise à présenter les activités du jumelage et à vulgariser ses résultats auprès des partenaires internes et externes et à les sensibiliser sur l'importance de leur adhésion à ce projet et de la mobilisation des acteurs et des moyens en vue de la réalisation des objectifs.

Un séminaire de clôture sera organisé au cours des dernières semaines d'activité du projet, sous la responsabilité conjointe du conseiller résident de jumelage et des chefs de projet et réunira des représentants des administrations partenaires. Le séminaire permettra de présenter les résultats atteints et sera l'occasion pour évaluer le projet et identifier les pistes de coopération et les actions futurs et complémentaires au travail mis en œuvre dans le cadre du jumelage.





---

### 3.5 Moyens et apports de l'administration de l'État membre partenaire:

#### 3.5.1. Profil et tâches du chef de projet

##### **Profil Général :**

Le Chef de Projet doit être un fonctionnaire de haut rang ou un agent d'un niveau correspondant capable de mener un dialogue opérationnel et d'obtenir le soutien requis au niveau politique. Il est préférable qu'il (elle) soit issu(e) d'une institution chargée de la prévention et la surveillance des maladies animales.

##### **Références et compétences :**

###### Expérience considérée comme indispensable :

- Ayant au moins de 10 ans en matière d'arrêt, de mise en œuvre et d'évaluation de politiques de santé animale tout en tenant compte des exigences internationales (OMC, OIE, UE) en la matière,
- Avoir occupé au moins 5 ans dans des postes de responsabilité dans des domaines liés au projet,
- Ayant une maîtrise de la de la priorisation en santé animale et le pilotage des programmes de lutte et de surveillance des maladies animales,
- Expérience en management d'équipes de cadres ou d'experts et de l'animation de groupes de travail,
- Bonnes capacités relationnelles et de communication,
- Ayant une bonne connaissance de la langue française pour la lecture, la conversation et la rédaction,
- Ayant une bonne maîtrise des outils informatiques et de communication (traitement de texte, présentation,...).

###### Expériences considérées comme des atouts supplémentaires:

- Maîtrise d'un ou plusieurs domaines traités dans le cadre du projet,
- Bonne connaissances des exigences et procédures internationales (OMC, OIE, UE) liées à la surveillance des maladies animales,
- Bonne connaissance des particularités de la conduite de l'élevage dans les pays similaire et notamment les pays maghrébins
- Ayant une expérience en matière de gestion et coordination de projets d'appui technique, management d'équipes de cadres ou d'experts

##### **Tâches :**

Le chef de projet œuvre en étroite collaboration avec son homologue tunisien à garantir la supervision de la mise en œuvre et la coordination de l'ensemble du projet. Il (elle) sera responsable de la conception et de l'orientation générale des apports de l'état membre.

Il (elle) devra rester en contact avec le Conseiller Résident de Jumelage (CRJ) et le chef de projet Tunisien.

Le Chef de Projet est responsable des activités assignées à son administration dans le plan de travail et doit pouvoir être disponible pour le projet au minimum trois jours par mois avec une visite sur le terrain au moins tous les trois mois.





---

Sa mission consiste notamment à :

- Concevoir, superviser et coordonner le projet,
- Assurer et garantir la mobilisation d'experts aux profils adéquats répondant aux besoins du projet,
- Diriger la mise en œuvre du projet de jumelage,
- Rédiger des rapports intérimaires trimestriels et le rapport final qu'il soumettra à l'autorité contractante. Les rapports comporteront un volet thématique et un volet financier. Le chef de projet du pays bénéficiaire sera pleinement impliqué dans ce processus. Il cosignera également chaque rapport avant sa présentation.
- Organiser, conjointement avec son homologue tunisien (chef de projet), les réunions du comité de pilotage.
- Participer aux réunions du comité de pilotage.

En outre, le chef de projet est par ailleurs impliqué particulièrement dans le processus d'instauration de liens durables entre le CNVZ et les organismes homologues dans l'UE ainsi que dans l'action d'accompagnement pour la préparation de la candidature du CNVZ à la labellisation « centre collaborateur » de l'OIE.

### **3.5.2. Profil et tâches du CRJ**

Le CRJ résidera à Tunis durant la durée du projet. La mission du CRJ sera effectuée à plein temps. Durant cette période le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont affectées.

Il (elle) travaillera en étroite relation avec le Chef de Projet et avec son homologue du PB afin de mettre en œuvre le projet de jumelage de façon conforme aux spécifications définies dans le Contrat de Jumelage. Il (elle) participera activement à l'élaboration de ce contrat ainsi qu'à l'établissement du planning de travail du projet après la désignation de l'EM sélectionné.

#### **Tâches du CRJ**

##### Gestion du projet

Le Conseiller Résident de Jumelage « CRJ » est recruté pour assister le CNVZ dans la gestion et l'exécution du projet. Sa mission consiste notamment en :

- La coordination des différentes interventions des experts lors de leurs visites techniques et au moment du déroulement des actions ;
- La mise en place des comités, commissions et groupes de travail nécessaires au bon déroulement du projet ;
- L'organisation des ateliers de travail et de formation et des visites d'étude ;
- La coordination du pilotage du projet et de l'élaboration des rapports de suivi intermédiaires ;
- Le suivi des activités réalisées par les experts court /moyen termes et la coordination de l'élaboration des documents et rapports techniques requis ;
- La préparation et la mise en œuvre des actions d'information et de communication sur le projet et ses réalisations.



Il (elle) doit de ce fait travailler au quotidien avec le personnel du CNVZ pour mettre en œuvre les activités du projet. Il (elle) doit assurer la coordination avec les différentes structures impliquées du côté tunisien et du côté européen ainsi qu'avec l'UGP3A.

### Rôle de conseiller

Dans le cadre de sa mission auprès du CNVZ, le CRJ jouera le rôle de conseiller pour la direction générale. Sa mission principale est de fournir des conseils techniques et d'assister le CNVZ dans l'exécution du projet de jumelage.

Il travaillera en étroite collaboration avec tous les cadres du CNVZ et son institution d'origine pour atteindre les résultats escomptés pour le projet.

### **Profil Général du CRJ :**

Le Conseiller Résident de Jumelage (CRJ) est un fonctionnaire ou agent assimilé. Il (elle) a le statut d'expert technique. Compte tenu des activités et de sa mission, le candidat postulant au poste de CRJ doit avoir le profil suivant :

### **Références et compétences :**

#### Formation :

Le CRJ doit disposer d'un diplôme d'études supérieures de vétérinaire ou avoir un grade équivalent au niveau universitaire et disposer d'une bonne connaissance active du français.

#### Expérience considérée comme indispensable :

- Ayant minimum 8 ans d'expérience professionnelle dans une administration publique ou dans une agence dans le domaine de la veille zoosanitaire dont 5 ans dans une fonction de responsabilité et/ou d'encadrement,
- Expérience en gestion et coordination de projets d'appui technique, management d'équipes de cadres ou d'experts et de l'animation de groupes de travail,
- Bonne connaissance du domaine traité par le projet de jumelage, en particulier les techniques de prévention et de gestion des maladies animales
- Bonnes capacités relationnelles et de communication,
- Ayant une bonne connaissance de la langue française pour la lecture, la conversation et la rédaction,
- Ayant une bonne maîtrise des outils informatiques et de communication (traitement de texte, présentation,...).

#### Expériences considérées comme des atouts supplémentaires:

- Avoir été en charge et/ou ayant participé dans son institution au développement de programmes de lutte et de surveillance des maladies animales,
- Bonne connaissance comparative des systèmes et des institutions de veille zoosanitaire d'autres états membres,
- Bonne connaissances des exigences et procédures internationales (OMC, OIE, UE) liées à la surveillance des maladies animales,
- Connaissance des instruments et des procédures européennes de financement de la coopération,
- Avoir une connaissance directe de la région.



### **Assistant du conseiller résident du jumelage**

Un cadre tunisien du CNVZ sera mis à la disposition du CRJ pour l'assister dans ses fonctions. Il travaillera à plein temps dans le cadre du projet et aura notamment pour tâches de :

- Assister le CRJ dans ses contacts avec les interlocuteurs tunisiens, et notamment les cadres et responsables du CNVZ,
- Prendre les contacts nécessaires avec les cadres tunisiens pour l'organisation et la préparation des activités en Tunisie et en UE,
- Contribuer à l'organisation des séminaires et ateliers de formation en Tunisie,
- Contribuer à l'organisation des déplacements et séjours des experts de l'Etat membre en Tunisie et des visiteurs et stagiaires tunisiens en UE,
- Contribuer à la mise à disposition des documents tunisiens nécessaires pour le travail des experts dans certaines activités,
- Participer à la préparation des procédures prévues dans certaines activités, ou coordonner leur préparation par les cadres tunisiens,
- Participer à la rédaction des comptes rendus d'activité,
- Assister le CRJ et le chef de projet dans la préparation des rapports trimestriels.

### **Durée de la mission du CRJ**

La mission du CRJ sera effectuée sur une période de 24 mois à plein temps en Tunisie. Durant cette période le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont confiées.

#### **3.5.3. Profil et tâches des experts à court terme**

Les experts à court terme se subdiviseront en deux catégories :

- Des experts clés censés accompagner le projet durant la majorité de la période de sa réalisation pour appuyer le Chef du Projet et le Conseiller Résident du Jumelage dans leurs domaines de compétences respectifs,
- Des experts qui interviendront au cours de missions ponctuelles en Tunisie pour conduire des ateliers de travail, animer des séminaires ou mener des actions de formation sur des thèmes ciblés au profit du personnel du CNVZ et autres structures impliquées.

Sont considérés comme experts clés ou experts principaux, au sens du manuel de jumelage, les experts travaillant dans les domaines suivants :

- Politique nationale en matière de santé animale
- Stratégie d'intervention et de développement du CNVZ et mise en réseau
- Dispositifs de vigilance et de surveillance
- Analyse des risques sanitaires et stratégies de lutte
- Système d'information, bases de données et SIG,
- Ingénierie de formation
- Communication

Le tableau ci-après présente le profil des experts clés sollicités pour mettre en œuvre les activités du projet.



<b>Domaine / Activité</b>	<b>Profil des experts clés</b>
Politique nationale en matière de santé animale ; priorisation des maladies et des espèces cibles	Vétérinaire - haut fonctionnaire Expert sénior avec une riche expérience dans la définition des politiques nationale en santé animale et priorisation des maladies
Stratégie d'intervention et de développement du CNVZ et mise en réseau	Haut responsable de l'institution homologue Expert sénior avec une riche expérience en matière de politique de veille et de surveillance zoo sanitaire Ayant une bonne connaissance des aspects de coopération et de réseaux Maîtrisant la démarche OIE pour les centres collaborateurs
Dispositif national de vigilance et de surveillance épidémiologique et plans d'action correspondants	Vétérinaire épidémiologiste Expert sénior ayant les compétences et l'expérience en définition et mise en place de systèmes de vigilance et de surveillance des maladies animales Ayant une expérience dans des pays à caractéristiques similaires
Analyse des risques sanitaires et stratégies de lutte	Vétérinaire - haut fonctionnaire Expert sénior ayant une expérience en formation et ayant mené des études en matière d'analyse des risques relatifs à la santé animale
Système d'information : bases de données, veille et SIG	Ingénieur informaticien, ou équivalent Expert sénior ayant une bonne expérience en matière de systèmes d'information Maîtrisant les TIC et les outils de programmation informatique et la mise en œuvre du SIG
Ingénierie de formation	Spécialiste en ingénierie de formation Expert sénior avec une riche expérience dans la mise au point des projets pédagogiques, des plans et des modules de formation continue dans le domaine vétérinaire
Communication dont la communication en situation de crise	Spécialiste en communication Expert sénior ayant développé et mis en place des stratégies et des plans de communication relatifs à la santé animale



#### 4 . Cadre institutionnel

Le présent projet de jumelage est à réaliser dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage « P3AII » convenu entre le Gouvernement tunisien et l'Union européenne. Le P3AII vise à soutenir les efforts de l'administration et des institutions publiques tunisiennes dans la concrétisation et la mise en œuvre des volets économiques, sociaux, commerciaux et de service de l'Accord d'Association et du Plan d'Action Voisinage.

Les activités du programme portent essentiellement sur l'amélioration de l'efficacité et le renforcement des capacités institutionnelles des structures administratives responsables de la mise en œuvre de l'AA et du PAV, et ce par le recours aux différents instruments de coopération, à savoir l'expertise technique privée et publique, les études, la formation, les visites d'étude et l'acquisition d'équipements.

Les autorités de tutelle du programme sont la Commission Européenne et le Ministère du développement et de la coopération internationale « MDCI », coordinateur national des projets financés dans le cadre de l'IEVP.

La gestion du programme est assurée par une Unité de Gestion, UGP3A, placée sous la tutelle du MDCI par l'entremise du Responsable National du Programme « RNP » et dirigée par un directeur.

L'institution bénéficiaire du projet de jumelage est le Centre National de Veille Zoonositaire. D'autres Ministères et services concernés ou ayant un impact sur les objectifs de ce jumelage y seront étroitement associés tels que la DGSV et l'IRVT, la DGPA et l'ANCSEP.

Les résultats du jumelage n'entraîneront pas d'impact sur la structure du CNVZ ; le projet permettra d'apporter un appui technique et organisationnel aux unités en place en impliquant les différentes structures concernées.

#### 5 . Budget

Le budget du jumelage est limité à **1 100 000 Euros** (contribution éligible au titre d'un financement sous le P3AII).

#### 6 . Modalités de mise en œuvre

##### 6.1 Organisme de mise en œuvre responsable de la passation de marchés et de la gestion financière

Afin de soutenir le projet et assurer les conditions permettant l'atteinte des résultats prévus, un ensemble de mécanismes institutionnels et organisationnels sont prévus pour assurer la coordination, le suivi et le pilotage nécessaires.

##### Autorité contractante:

Ministère du Développement et de la Coopération Internationale

##### Responsable National et comptable du Programme :

Mme Nawèle BEN ROMDHANE DHRIF  
Directeur Général de la Coopération Euro-méditerranéenne  
98, avenue Mohamed V, 1002 Tunis Belvédère, Tunisie.  
Téléphone : (+216 71) 796 616  
E-mail: [n.benromdhane@mdci.gov.tn](mailto:n.benromdhane@mdci.gov.tn)



---

**Régisseur du Programme et personne de contact :**

Mr. Salem AKROUT  
Directeur Général de l'UGP3AII  
5, rue Ryadh, 1082 Tunis Mutuelle ville  
Tél. : +216 71 794 540  
Fax : +216 71 794 541  
E-mail: [directeur@ugp3a.gov.tn](mailto:directeur@ugp3a.gov.tn)

**6.2 Organisme homologue dans le pays bénéficiaire****Institution Bénéficiaire :**

Centre national de Veille Zoosanitaire  
38 avenue Charles Nicolle, Cité Mahrajène 1082 Tunis, Tunisie  
Tél.: + 216 71 84 98 12 / 71 84 97 90  
Fax: + 216 71 84 98 55

Le chef de projet côté tunisien sera Monsieur Salah HAMMAMI, Professeur docteur en virologie et en épidémiologie, Directeur Général du CNVZ. Il travaillera en collaboration étroite avec le Chef de projet de l'Etat membre et le conseiller résident de jumelage. Il fera régulièrement le suivi de l'avancement des activités du projet de jumelage et apportera tout l'appui nécessaire pour aplanir les difficultés qui risquent de porter préjudice à la bonne marche du projet.

**Chef de Projet :**

Mr. Salah HAMMAMI  
Directeur Général du CNVZ  
38 avenue Charles Nicolle, Cité Mahrajène 1082 Tunis, Tunisie  
Tél.: + 216 71 84 98 12 / 71 84 97 90  
Fax: + 216 71 84 98 55  
E-mail : [hammami.salah@iresa.agrinet.tn](mailto:hammami.salah@iresa.agrinet.tn)

L'homologue du CRJ sera Monsieur Thameur BEN HASSINE, vétérinaire responsable de l'unité de veille au sein du CNVZ. Il sera notamment en charge de la coordination avec le CRJ la mise en œuvre des activités du projet et assurera le lien avec les cadres ou groupes de travail tunisiens correspondants et des experts-clés du jumelage en ce qui concerne l'action relevant de la partie tunisienne.

**Homologue du Conseiller résident de jumelage :**

Mr. Thameur BEN HASSINE  
Responsable de veille au CNVZ  
38 avenue Charles Nicolle, Cité Mahrajène 1082 Tunis, Tunisie  
Tél.: + 216 71 84 98 12 / 71 84 97 90  
Fax: + 216 71 84 98 55  
E-mail : [thameurbenhassine@yahoo.fr](mailto:thameurbenhassine@yahoo.fr)



### 6.3 Autres éléments de mise en œuvre

#### Langue de travail

La langue officielle du projet sera le français. Toutes les communications officielles concernant le projet, rapports inclus, seront rédigées en français et les comités de pilotage seront menés dans cette même langue.

#### Référents thématiques

Pour chaque thème important (politique de santé animale, développement du CNVZ et mise en réseau, dispositif de vigilance analyse des risques sanitaires, ...), des « référents thématiques » de jumelage seront désignés au sein du CNVZ. Ils auront pour rôle fondamental de contribuer, avec le(s) expert(s) en charge du thème, à la définition des aspects techniques et méthodologiques liés au thème et de faciliter la mise en œuvre des activités notamment par rapport à la collecte des données nécessaires, la coordination des travaux et l'organisation des actions (sessions de formation, réunions, séminaires et ateliers, etc.).

#### Groupes de travail

Des groupes de travail seront créés pour la mise en œuvre et le suivi des différentes activités du projet de jumelage. Ils seront appuyés par le CRJ, les experts clefs et les référents pour la planification et la mise en œuvre des tâches principales relevant de la partie tunisienne et essentielles pour l'atteinte des résultats du jumelage.

#### Comité de Pilotage du projet :

Un comité de pilotage du projet sera organisé et se réunira trimestriellement pendant toute la durée du projet pour s'entretenir sur l'avancement du projet, vérifier la réalisation des objectifs et résultats et discuter des actions à entreprendre.

Ledit comité dont la composition finale et les modalités de fonctionnement seront définies dans le contrat de jumelage, réunira notamment :

- Les deux chefs de projet (co-présidents)
- Le conseiller résident de jumelage, son homologue et son assistant tunisiens,
- Le représentant de la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie,
- Le représentant de l'UGP3A,
- Les représentants du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et des structures concernées par la mise en œuvre du projet (DGSV, l'ordre des vétérinaires, ...)
- Le cas échéant, les experts de court terme présents dans le pays bénéficiaire au moment de la réunion au titre d'une mission d'expertise et le représentant de toute autre structure, susceptibles d'apporter un éclairage adéquat aux débats.

### 7. Calendrier de mise en œuvre (indicatif)

La date de contractualisation du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association et du Plan d'Action Voisinage (P3A II) étant décembre 2011, la durée de préparation du contrat de ce jumelage pourrait être raccourcie (en suivant l'article 5.2.1 du Manuel de jumelage). Par conséquent, le(s) partenaire(s) choisi(s) pour la mise en œuvre du





projet devront soumettre le premier draft du contrat de jumelage à l'autorité contractante au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2011 afin que la signature et l'endossement du contrat soient accomplis avant le 21/12/2011.

**7.1 Lancement de l'appel d'offres :** avril 2011

**7.2 Début des activités du projet :** janvier 2012

**7.3 Achèvement du projet :** janvier 2014

**7.4 Durée de la période d'exécution :** 24 mois

## 8 . Durabilité

Sur le plan stratégique, le projet de jumelage permettra d'intervenir d'une part au niveau de la politique nationale en matière de santé animale et de prioriser les maladies et les espèces cibles et d'autre part de définir une stratégie d'intervention et de développement du CNVZ ce qui se répercutera durablement sur l'environnement de santé animale du pays.

Sur le plan opérationnel, les activités du projet permettront dans leur majorité, de capitaliser le savoir faire au niveau de son personnel à travers la formation et le transfert de l'expertise européenne. Au niveau des résultats, il est attendu que le jumelage contribue à la mise en place, au sein du centre, des outils et techniques de vigilance et d'épidémiologie. En parallèle, des mécanismes de soutien à la durabilité de ces résultats ont été prévus notamment en matière de communication et de système d'information.

## 9 . Questions transversales (*égalité des chances, environnement, etc. ...*)

### Egalité des chances

Dans sa phase d'élaboration, de mise en place et d'exécution, les gestionnaires du projet veilleront au respect du principe de l'égalité des femmes et des hommes, à combattre toute forme de discrimination et d'inégalité basées sur le genre et à élaborer des instruments et stratégies fondées sur une approche intégrée de la dimension humaine et des compétences.

### Environnement

Le présent projet s'inscrit dans le cadre des principes et des règles de droit tunisiens et européens en matière d'environnement.

La complémentarité entre les exigences liées à la préservation des ressources naturelles et les besoins du développement économique est un objectif de la politique nationale de développement. Les activités du projet permettront d'une façon indirecte de préserver la santé animale et humaine. L'Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits sera associée à ce projet pour les questions pertinentes liées à l'environnement et à la santé.

## 10 .Conditionnalité et échelonnement

Ce projet de jumelage n'est pas soumis à des conditions particulières pour démarrer.

Les activités du projet sont indépendantes. Cependant, un certain ordre chronologique de réalisation devrait être respecté. En effet, les activités liées à la définition d'un cadre d'orientation de la politique nationale en matière de santé animale et à l'élaboration d'une stratégie d'intervention du CNVZ nécessitent d'être mise en œuvre au début du projet car





---

elles débouchent sur la priorisation des maladies et des espèces cibles dont certaines seraient le sujet d'intervention des activités de surveillance, de formation ou de communication.

Durant la phase de rédaction du contrat de jumelage du présent projet, devront être prises en compte les recommandations pertinentes d'une mission prévue pour le suivi des activités menées par les services vétérinaires d'août 2008 à janvier 2010 dans le cadre d'un précédent jumelage au profit de ces services.

Par ailleurs, et afin de doter le CNVZ des moyens budgétaires nécessaires pour assumer son rôle, une présentation du budget du MARHP en mode GBO ainsi que le cadre des dépenses à moyen terme « CDMT » seront joint au contrat du jumelage afin de souligner l'engagement du MARH et du MF et la transparence dans ce domaine.



## ANNEXE 1 : Matrice du cadre logique

<b>Renforcement des capacités du Centre National de Veille Zoosanitaire</b>			
<b>Objectif général</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ une gestion efficace de la santé des animaux et de la sécurité sanitaire de leurs produits,</li> <li>❖ diminuer l'incidence des maladies et améliorer le statut sanitaire officiel,</li> <li>❖ promouvoir les échanges commerciaux des animaux et des produits d'origine animale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution relative des dépenses nationales de lutte</li> <li>Impact moindre sur les élevages</li> <li>Agrément de la Tunisie par l'UE pour plus de filières</li> <li>Augmentation des exportations des animaux et des produits d'origine animale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de l'OIE</li> <li>Rapports d'organismes internationaux</li> <li>Rapports et données officiels</li> <li>Données du commerce extérieur</li> </ul>	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
Renforcer l'expertise du CNVZ en matière de veille et de surveillance zoonositaire et préparer les conditions de labellisation de la structure en tant que centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé animale « OIE » dans les domaines de l'épidémiosurveillance et de la formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une stratégie d'intervention et de développement du CNVZ arrêtée et des plans d'action de surveillance de maladies prioritaires mis en œuvre</li> <li>▪ Un catalogue de formation des compétences nationales est proposé par le CNVZ</li> <li>▪ Le CNVZ vérifie les conditions de labellisation par l'OIE en tant que centre collaborateur en matière d'épidémiosurveillance et de formation</li> <li>▪ Des études d'analyse des risques sanitaires et d'analyse des coûts/bénéfices publiées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publications du CNVZ</li> <li>▪ Site web du CNVZ</li> <li>▪ Publications de l'OIE</li> </ul>	



## ANNEXE 1 : Matrice du cadre logique

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Volet A : Stratégie d'intervention et de développement du CNVZ et mise en réseau</b>			
1. Le CNVZ acteur important d'un dispositif national de prévention et de lutte contre les maladies animales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une étude de l'existant et de l'implication des différentes structures concernées par la santé animale</li> <li>▪ Des propositions d'ajustement de la politique nationale en matière de santé animale validées</li> <li>▪ Un cadre d'orientation de la politique nationale en matière de santé animale</li> <li>▪ Des objectifs nationaux communs en matière de prévention et de lutte contre les maladies animales</li> <li>▪ Les cadres de l'administration et les professionnels concernés sont informés d'expériences européennes (au moins 3) et de la proposition du cadre d'orientation de la politique nationale (Obj : au moins 100 acteurs)</li> <li>▪ Un groupe de cadres ont connaissance des modes d'organisation et du fonctionnement de structures européennes homologues</li> <li>▪ Une stratégie d'intervention et de développement du CNVZ arrêtée et les priorités d'intervention dégagées</li> <li>▪ Le contenu de l'appui prévu dans le cadre du jumelage adapté /validé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport des expertises</li> <li>▪ Documents internes du CNVZ</li> </ul>	Les propositions validées au niveau national
2. Le CNVZ étroitement relié à ses homologues de l'UE et aux organismes régionaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le partenariat concrétisé <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au moins une convention de partenariat avec un organisme homologue de l'UE</li> <li>○ Echange d'informations, concrétisé</li> <li>○ Echange d'expériences, concrétisé</li> </ul> </li> <li>▪ Adhésion du CNVZ à au moins un réseau européen ou régional de veille et de surveillance des maladies animales</li> <li>▪ Les conditions pour la labellisation du CNVZ en tant que centre collaborateur vérifiées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Document de convention</li> <li>▪ SI du CNVZ</li> <li>▪ Rapports et sites des partenaires</li> </ul>	



## ANNEXE 1 : Matrice du cadre logique

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Volet B : Vigilance et épidémiologie</b>			
3. Les capacités du CNVZ en matière d'analyse des risques sanitaires et d'épidémiologie, renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le diagnostic de la situation sanitaire nationale posé pour les principales filières d'élevages</li> <li>▪ Un dispositif de vigilance et de surveillance conçu pour les maladies prioritaires et les espèces animales cibles (obj : au moins 5 maladies)</li> <li>▪ Des plans d'action de surveillance de maladies prioritaires établis et mis en œuvre (obj : au moins 5 maladies)</li> <li>▪ Le suivi de la mise en œuvre des plans d'action et la coordination avec les partenaires assurés</li> <li>▪ Des bilans de surveillance élaborés à intervalles réguliers (obj : pour au moins 5 entités)</li> <li>▪ Des études d'analyse des risques sanitaires élaborées pour les maladies prioritaires (obj : au moins 5 maladies)</li> <li>▪ Des études d'analyse des coûts/bénéfices élaborées pour les maladies prioritaires (obj : au moins 5 maladies)</li> <li>▪ Des fiches techniques élaborées pour les actions types de vigilance et de surveillance</li> <li>▪ Des guides et manuels pratiques de diagnostic et de gestion des maladies animales adaptés aux conditions tunisiennes élaborés (obj : au moins 5 maladies)</li> <li>▪ Les ressources humaines nécessaires à la surveillance épidémiologiques disponibles <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une équipe de vétérinaires sur les techniques et outils de surveillance épidémiologiques (obj : au moins 50 vétérinaires)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport des expertises</li> <li>▪ Documents internes du CNVZ</li> <li>▪ Publications du CNVZ</li> <li>▪ Site web du CNVZ</li> <li>▪ Rapports officiels</li> </ul>	



## ANNEXE 1 : Matrice du cadre logique

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Une équipe de cadres de laboratoire formée sur les principales techniques analytiques (obj : au moins 20 laborantins)</li><li>○ Une équipe de vétérinaires maîtrisant l'analyse des risques sanitaires (obj : au moins 10 vétérinaires)</li><li>▪ Une équipe de cadres maîtrisant le processus d'analyse des coûts /bénéfices (obj : au moins 20 cadres)</li></ul>		
--	--	--	--



ANNEXE 1 : Matrice du cadre logique

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Volet C : Système d'information</b>			
<p>4. Les outils de maîtrise des données relatives à la vigilance et la surveillance du territoire mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les données nécessaires et les sources identifiées</li> <li>▪ Une base de données partagée est opérationnelle                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'architecture d'une base de données, arrêtée</li> <li>○ Le système informatique de support détaillé</li> <li>○ Les composantes de la base développées</li> </ul> </li> <li>▪ Un dispositif de veille internationale, conçu et mis en place                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un tableau de bord pour la collecte, le traitement et la diffusion des informations de veille.</li> <li>○ Les produits de veille édités et diffusés :                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le bulletin mensuel de veille enrichi</li> <li>○ au moins deux autres publications spécifiques</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>▪ Le SIG appliqué à la prévention et la surveillance du territoire                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au moins (05) couches de données nationales intégrées au SIG</li> <li>○ L'analyse spatiale est appliquée à au moins 5 maladies</li> </ul> </li> <li>▪ Les informations nécessaires sont disponibles pour consultation interne</li> <li>▪ Un mécanisme de coordination et de collaboration avec les services centraux et régionaux du CNVZ mis en place et fonctionnel</li> <li>▪ Une équipe formée sur le SIG (obj : 10 cadres)                              Une équipe formée sur les techniques de veille et sur les pratiques européennes dans ce domaine (obj : au moins 3 cadres)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport des expertises</li> <li>▪ Documents internes du CNVZ</li> <li>▪ Publications du CNVZ</li> <li>▪ Site web du CNVZ</li> <li>▪ SI du CNVZ</li> </ul>	



## ANNEXE 1 : Matrice du cadre logique

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Volet D : Formation et documentation</b>			
5. CNVZ contribuant efficacement au développement des compétences nationales en matière de santé animale en s'appuyant sur une offre de formation et une base documentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un catalogue (programme) des modules de formation à C et MT</li> <li>▪ Des outils de contrôle et d'amélioration de l'activité de formation mis en œuvre</li> <li>▪ Une équipe formée sur l'ingénierie de formation (obj : au moins 5 cadres)</li> <li>▪ Un groupe de formateurs sur des sujets prioritaires (obj : au moins 10 binômes de formateurs)</li> <li>▪ Le contenu et les supports de formation disponibles (obj : au moins 5 modules) Des sessions de formation réalisées (obj : au moins 5 modules)</li> <li>▪ Règles d'organisation et procédures de gestion du fond documentaire, définies et mis en œuvre</li> <li>▪ Le fond documentaire enrichi <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Liste arrêtée pour les ouvrages à acquérir</li> <li>○ Des études et publications nationales et internationales mobilisées</li> <li>○ les études produites dans le cadre du jumelage et les documents accessibles dans le cadre du projet</li> <li>○ Un ensemble d'ouvrages acquis dans le cadre du jumelage</li> <li>○ Des abonnements assurés aux principales sources internationales de documentation (obj : au moins 2 sources)</li> </ul> </li> <li>▪ Une équipe formée à la rédaction scientifique (obj au moins 10 cadres)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport des expertises</li> <li>▪ Documents internes du CNVZ</li> <li>▪ Site web du CNVZ</li> <li>▪ Fond documentaire du CNVZ</li> </ul>	



## ANNEXE 1 : Matrice du cadre logique

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Volet E : Communication</b>			
6. La communication en phase avec le rôle du centre et la situation zoosanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une stratégie de communication disponible</li> <li>▪ Un plan de communication y compris pour Internet</li> <li>▪ De nouveaux supports de promotion et de communication produits (obj : au moins 5 supports)</li> <li>▪ Le contenu du site web enrichi et est plus attractif (obj : 20 rubriques développées)</li> <li>▪ Le contenu de la communication en temps de crise élaboré et mis en œuvre dans le cadre d'un exercice de simulation (obj : pour au moins 2 maladies)</li> <li>▪ Les résultats de la surveillance épidémiologiques communiqués</li> </ul> <p>Un plan de communication en temps de crise mis en œuvre (simulation) pour au moins deux maladies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport des expertises</li> <li>▪ Documents internes du CNVZ</li> <li>▪ Publications du CNVZ</li> <li>▪ Site web du CNVZ</li> <li>▪ Dossiers de presse</li> </ul>	





## ANNEXE 2 : Tableau des moyens

Activités indicatives	Moyens (Les durées des expertises sont données à titre indicatif)	Hypothèses
<b>I/ Développement des capacités de veille et de surveillance</b>		
<b>Volet A : Stratégie d'intervention et de développement du CNVZ et mise en réseau</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A1/ Appui à la rationalisation de la politique nationale en matière de santé animale</li> </ul>	6 semaines d'expertise <sup>1</sup> 1 semaine vulgarisation Traduction	Solution réaliste en fonction de la disponibilité des données et des effectifs Propositions d'ajustement et cadre d'orientation validés
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A2/ Appui à la définition d'une stratégie d'intervention et de développement du CNVZ compote tenu des priorités nationales</li> </ul>	2 semaines d'expertise	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A3/ Appui à l'instauration de liens de partenariat et à la participation aux réseaux régionaux et internationaux de veille et de surveillance des maladies animales et d'échange d'information</li> </ul>	6 semaines d'expertise 1 visite d'étude d'une semaine pour 5 cadres (activité en commun avec A1 et A2) 1 atelier/séminaire commun avec des structures de l'UE (1 semaine) Traduction et Interprétariat	
<b>Volet B : Vigilance et épidémiosurveillance</b>		
<b>Actions de surveillance</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ B1/ Appui à la définition d'un système global de prévention et de surveillance épidémiologique pour les maladies prioritaires</li> </ul>	4 semaines d'expertise (tronc commun) + 5 semaines (1 semaine par maladie)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ B2/ Appui à la mise en œuvre et au monitoring des éléments des plans d'action de surveillance pour les maladies prioritaires</li> </ul>	2 semaines tronc commun (monitoring) 15 semaines (3 semaines par maladie) 1 visite d'étude de 2 semaines pour 10 personnes (2 cadres par maladie : 1 central et 1 régional)	

<sup>1</sup> Une semaine d'expertise est équivalente à 5 HJ de travail



## ANNEXE 2 : Tableau des moyens

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ B3/ Formation des compétences nécessaires à la mise en œuvre des plans de vigilance et de surveillance</li> </ul>	Vétérinaires : 1 semaine de formation par maladie  Laboratoires : 1 atelier de 2j de formation par maladie + 1 visite d'étude de 1 semaine pour 1 cadre de labo par maladie	
<b>Actions d'étude</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ B4/ Appui à la maîtrise des travaux d'analyse des risques sanitaires</li> </ul>	2 semaines de formation 1 semaine tronc commun + 3 semaines (1 semaine par maladie)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ B5/ Appui à la réalisation d'études pour l'analyse des coûts/bénéfices, coûts /avantages des programmes et stratégies de lutte contre les maladies animales pour les maladies prioritaires</li> </ul>	1 semaine de formation + 2 semaines de pratique	
<b>II/ Développement des fonctions de support</b>		
<b>Volet C : Système d'information</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C1/ Expertise des données existantes et identification des données à mobiliser et des sources</li> </ul>	1 semaine d'expertise	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C2/ Concevoir l'architecture d'une base de données, définir son environnement et développer ses composantes</li> </ul>	10 semaines d'expertise (2 de conception et 8 de développement et de mise en route)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C3/ Appui à la mise en place d'un dispositif de veille internationale épidémiologique et scientifique sur les maladies animales</li> </ul>	5 semaines d'expertise 1 visite d'étude de 2 semaines pour 3 cadres	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C4/ Appui à construction et à l'utilisation commune des données nécessaires à la vigilance et la surveillance du territoire</li> </ul>	1 semaine tronc commun (sensibilisation et organisation) 2 semaines de formation 2 semaines (2 jours par maladie)	



## ANNEXE 2 : Tableau des moyens

<b>Volet D : Formation et documentation</b>		
▪ D1 : Appui au développement de l'unité de formation continue du CNVZ	2 semaines de formation 2 semaines d'expertise	
▪ D2 : Formation d'un groupe de formateurs	10 semaines (2 semaines d'accompagnement par module)	
▪ D3 : Appui à l'organisation et au développement de l'unité chargée de la documentation	1 semaine de diagnostic + 1 semaine d'appui 1 visite d'étude d'une semaine pour 1 cadre	
▪ D4 : Contribution à l'acquisition d'ouvrages documentaires	5 000 €	
▪ D5 : Formation à la rédaction scientifique	1 semaine de formation	
<b>Volet E : Communication</b>		
▪ E1/ Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication	2 semaines d'expertise	
▪ E2/ Appui au développement des supports d'information et de communication	4 semaines d'expertise	
▪ E3 : Appui à la maîtrise de la communication en temps de crise	4 semaines d'expertise) (1+2+1)	



## ANNEXE 3 : Liste des textes législatifs et réglementaires pertinents

**Loi n° 2005-95 du 18/10/2005**, relative à l'élevage et aux produits animaux

**Loi n° 78-23 du 8 mars 1978**, organisant la pharmacie vétérinaire, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-40 du 5 avril 2000,

**Loi n° 83-112 du 12 décembre 1983**, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,

**Loi n° 99-100 du 13 décembre 1999**, relative aux observatoires et centres d'information, de formation, de documentation et d'études, telle que modifiée par la loi n° 2001-64 du 25 juin 2001,

**Décret n° 2007-1015 du 24 avril 2007**, portant création du centre national de veille zoonositaire et fixant son organisation administrative et financière ainsi que les modalités de son fonctionnement.

**Décret n° 2009-2200 du 14 juillet 2009**, fixant la nomenclature des maladies animales réglementées et édictant les mesures générales applicables à ces maladies,

**Décret n° 2010-1207 du 24 mai 2010**, complétant le décret n° 2009-2200 du 14 juillet 2009, fixant la nomenclature des maladies animales réglementées et édictant les mesures générales applicables à ces maladies.

**Décret n° 2001-419 du 13 février 2001**, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

**Décret n° 2001-420 du 13 février 2001**, portant organisation du ministère de l'agriculture,

**Décret n° 2006-1245 du 24 avril 2006**, fixant le régime d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels d'administration centrale,

**Décret no 2002-668 du 26/03/2002**, organisant l'intervention des médecins vétérinaires et des agents chargés du contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation

**Décret no 2001-576 du 26/02/2001**, fixant le montant, les modalités de perception et d'utilisation de la contribution relative aux opérations de contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation

**Décret no 2000-1935 du 29/08/2000**, portant organisation de l'institut de la recherche vétérinaire de Tunisie

**Décret no 2000-254 du 31/01/2000**, portant code de déontologie du médecin vétérinaire

**Décret no 99-1448 du 21/06/1999**, modifiant et complétant le décret no 83-1216 du 21 décembre 1983, portant statut du corps des médecins vétérinaires inspecteurs

**Décret no 98-976 du 27/04/1998**, portant modification du décret no 83-1216 du 21 décembre 1983 portant statut particulier du corps des médecins vétérinaires inspecteurs

**Décret no 94-1701 du 08/08/1994**, relatif au régime de travail des agents de contrôle phytosanitaire et vétérinaire relevant du ministère de l'agriculture

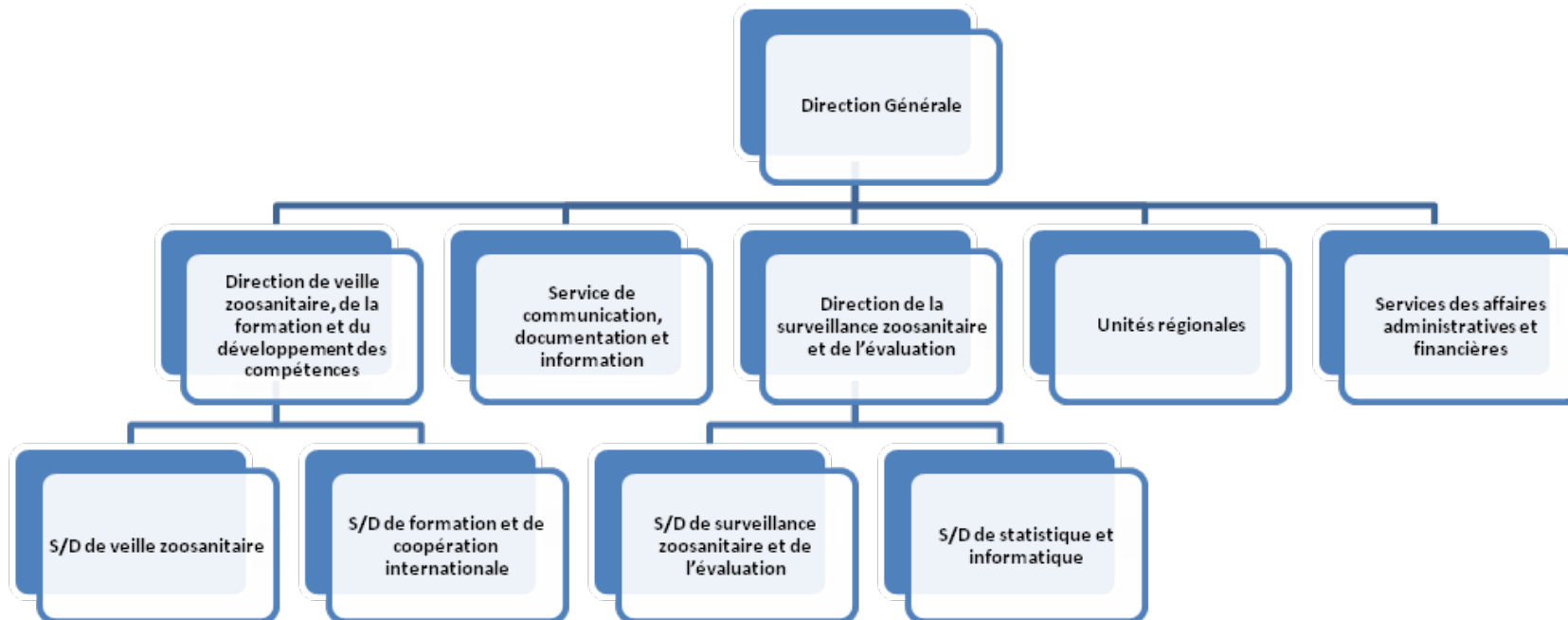
**Arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 3 juin 2009, complétant l'arrêté du 26 mai 2000**, fixant la liste des laboratoires habilités à effectuer les analyses et examens dans le cadre du contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation.



ANNEXE 4 : Organigramme du Centre

L'administration du CNVZ comprend :

- Une direction générale
- Un conseil administratif
- Un conseil scientifique





---

ANNEXE 5 : Axes stratégiques du Centre

**A. Les axes stratégiques dans les domaines de la veille et la surveillance zoosanitaire et de l'évaluation**

- Mise en place des unités d'observation régionales
- Suivi de l'évolution des maladies animales.
- Renforcement des capacités nationales dans les domaines de la détection précoce, du signalement rapide et l'investigation des maladies animales nouvelles, émergentes et transfrontalières.
- Développement des procédures d'évaluation des programmes nationaux en matière de santé animale.

**B. Les axes stratégiques pour la formation et le développement des compétences**

- Assurer la formation spécialisée pour les cadres et les agents du CNVZ en rapport avec son programme opérationnel pluriannuel.
- Planifier des cycles de formation continue pour les acteurs de la santé animale.

**C. Les axes stratégiques pour la gestion financière du CNVZ**

- Développer les recettes provenant des services rendus par le CNVZ (formation, études, Coopération internationale, etc....)
- Répartir selon les priorités les dépenses de fonctionnement et les dépenses nécessaires à l'exécution des missions du CNVZ.

**D. Les axes stratégiques de la communication du CNVZ**

- Développer et adapter les outils de la communication interne et externe sur les maladies animales.
- Développer une étroite collaboration avec les intervenants en santé animale.
- Assurer le rayonnement du CNVZ par la participation à des congrès et symposium nationaux et internationaux.



## La direction de veille zoosanitaire, de la formation et du développement des compétences

La sous-direction de veille zoosanitaire	
Personnel	
Mission 1	Suivre l'évolution des maladies animales nouvelles, émergentes et transfrontalières.
Programme associé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un répertoire de sites de veille internationale à consulter</li> <li>- Mise en place d'un répertoire des journaux à consulter</li> <li>- Analyser les données résultantes</li> <li>- Collecte des données météorologiques en relation avec l'apparition des maladies</li> <li>- Publier les résultats de ces recherches et analyses</li> </ul>
Mission 2	Promouvoir la capacité du dispositif national de surveillance épidémiologique zoosanitaire dans les domaines de la détection précoce, du signalement rapide et d'investigation en matière de maladies animales nouvelles, émergentes et transfrontalières.
Programme associé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer des documents scientifiques (fiche techniques,...)</li> <li>- Mettre en place des exercices de simulation</li> <li>- Préparer des documents concernant les méthodes de surveillance utilisées dans d'autres pays et si nécessaire essayer leurs faisabilités.</li> <li>- Préparer des outils de sensibilisation des éleveurs (affiches, films, réunions...)</li> <li>- Préparer des manuels de procédures pour les maladies nouvelles émergentes et transfrontalières (investigations dans les élevages (enquêtes épidémiologique, biosécurité, collecte, conditionnement, et envoi d'échantillons biologiques,)</li> <li>- Proposer des thèmes de formation, de séminaires et d'ateliers de travail relatifs aux points sus indiqués</li> <li>- Voir l'état des lieux des programmes de vigilance actuels</li> <li>- Evaluer ces programmes de lutte</li> <li>- Concevoir de nouvelles stratégies</li> </ul>
Mission 3	Collecter, répertorier et analyser les informations, les publications et données relatives aux maladies animales nouvelles, émergentes et transfrontalières en vue d'identifier les menaces potentielles, d'en alerter les instances concernées et leur proposer les recommandations nécessaires pour leur prévention en se référant aux connaissances les plus récentes.
Programme associé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer une synthèse bibliographique complète sur certaines maladies et proposer les recommandations nécessaires.</li> <li>- Assurer une veille scientifique sur ces maladies (évolution de la situation, nouveautés épidémiologiques et de diagnostic</li> <li>- Assurer une veille normative et réglementaire nationale et internationale</li> <li>- Préparer des dossiers d'analyse de risque, faire intervenir, au cas échéant un expert.</li> </ul>
Mission 4	Mettre en œuvre les outils d'alerte nécessaires et efficaces pour permettre aux autorités concernées d'agir précocement et rapidement et mettre en exécution les stratégies de prévention élaborées à cet effet.
Programme associé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Flash zoosanitaire</li> <li>- Alerte zoosanitaire</li> </ul>



## ANNEXE 6 : Missions du centre et Programme de travail associé entre 2010 et 2015

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publications</li> <li>- SMS, spot radio,</li> <li>- Journées d'informations</li> <li>- Synthétiser le travail d'une année</li> <li>- Programmer un site internet pour le centre</li> </ul>
Mission 5	Veiller à l'identification rapide des agents pathogènes qui ont causé les maladies animales nouvelles, émergentes et transfrontalières.
Programme associé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition et mise en place de programmes de vigilance (avec surveillance passive et active) vis-à-vis des maladies des maladies nouvelles, émergentes et transfrontalières qui menacent le pays -</li> <li>- Programmer des enquêtes de terrain : enquêtes ponctuels qui visent à confirmer ou infirmer la présence de certaines maladies ou vecteurs non répertoriés en Tunisie.</li> <li>- Promouvoir la rapidité du diagnostic (répertoire des techniques de diagnostic rapide pour chaque maladie)</li> </ul>
<b>La sous-direction de la formation et du développement des compétences</b>	
Personnel	
Mission 1	Participer à la mise en place et à l'amélioration et au développement des capacités de diagnostic des maladies épizootiques.
Programme associé	Organiser des ateliers de formation pour les thèmes proposés par les autres sous directions et nécessaires à l'accomplissement de leurs missions
Missions 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanger les informations épidémiologiques zoosanitaire avec les organismes et ministères concernés pour une meilleure coordination des interventions.</li> <li>- Assurer la coordination avec les organismes régionaux et internationaux qui s'occupent de la surveillance épidémiologiques des maladies animales.</li> </ul>
Programme associé	Echanger les informations concernant la formation Exemple : zoonoses, échanger les informations
Mission 4	Veiller à la mise à jour des connaissances et au développement des compétences des personnes chargées du contrôle vétérinaire pour l'application des normes nationales et internationales recommandées, et ce, par des séminaires de formation, des symposiums et des journées d'études et des manifestations relatives à la sécurité sanitaire des animaux et de leurs produits.
Programme associé	<p>Formation du personnel du CNVZ : programmer et assurer la formation du personnel du centre dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'épidémiologie et de la biostatistique,</li> <li>- de l'informatique appliquée à la gestion et la surveillance des maladies animales,</li> <li>- la veille et la rédaction scientifique</li> <li>- développement personnel (conduite de réunion, anglais, gestion de projets)</li> </ul> <p>Formation des acteurs de la santé animale et de la sécurité sanitaire des produits animaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme répondant aux besoins de la DGSV (note de service N°800/2008 : domaines juridiques, administratifs, sécurité sanitaire des aliments, rédaction administrative)</li> <li>- Modules proposés par le centre pour des candidats libres étatiques et privés exerçant dans le domaine du contrôle vétérinaire (santé animale et sécurité</li> </ul>





ANNEXE 6 : Missions du centre et Programme de travail associé entre 2010 et 2015

	<p>sanitaire des aliments)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Les enquêtes en santé animale</li><li>○ Le système HACCP dans les établissements de transformation et de conditionnement des denrées alimentaires d'origine animale</li><li>○ Contrôle officiel sanitaire vétérinaire et agrément des établissements de transformation des denrées alimentaires d'origine animale.</li></ul> <p>Préparation de programme et organisation de manifestations (séminaires, ateliers, journées ... d'études et d'information relatifs à la santé animale et à la sécurité sanitaire de leurs produits.</p>



## La direction de la surveillance zoosanitaire et de l'évaluation

La sous-direction de la surveillance zoosanitaire et de l'évaluation.	
Personnel	
Mission 1	Mener des études de terrain à fin de cerner la situation épidémiologique des maladies animales endémiques dans le pays et proposer les mesures et les moyens susceptibles de limiter leur propagation et de les éradiquer.
Programme associé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- effectuer des enquêtes descriptives transversales et/ou longitudinales pour les maladies endémiques prioritaires</li> <li>- proposer les systèmes de contrôle et/ou d'éradication appropriée au contexte épidémiologique correspondant</li> </ul>
Mission 2	Proposer les dispositifs nécessaires à la mise en place de systèmes adaptés et efficaces d'épidémiologie-surveillance des maladies animales et définir et suivre les indicateurs de leur performance.
Programme associé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer architecture, fonctionnement et évaluation interne de réseaux d'épidémiosurveillance pour les maladies prioritaires. (local/national, autonome/intégré, actif/passif...)</li> <li>- Proposer la mise en place des réseaux d'épidémiosurveillance</li> </ul>
Mission 3	Evaluer les programmes de lutte contre les maladies animales et proposer les recommandations visant à améliorer leur efficacité.
Programme associé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer architecture, fonctionnement et évaluation interne de réseaux d'épidémiosurveillance pour les maladies soumises à des programmes nationaux de lutte prioritaires.</li> <li>- Evaluer les programmes de lutte contre les maladies à la demande</li> </ul>
Mission 4	Entreprendre les recherches et les investigations nécessaires en cas d'évolution anormale de maladie animale donnée afin d'en détecter les causes et limiter leurs effets.
Programme associé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser les enquêtes épidémiologiques dans les foyers des maladies animales afin de déterminer, sur le terrain, les circonstances de survenue, de l'augmentation et de la persistance du problème zoosanitaire envisagé</li> <li>- faire des investigations de terrains pour les différentes maladies (enquêtes de terrain pour tarir les sources de contamination et éviter la propagation des maladies)</li> </ul>
La sous-direction des statistiques et de l'informatique.	
Personnel	
Mission 1	Veiller à mettre en place des systèmes d'information géographique pour le suivi et la lutte contre les maladies animales et le suivi des indicateurs écologiques et environnementaux agissant sur leur propagation



## ANNEXE 6 : Missions du centre et Programme de travail associé entre 2010 et 2015

Programme associé	Faire l'inventaire et disposer de bases de données (avec coordonnées géographiques) des établissements, structures, unités, relatifs à l'élevage, la santé des animaux et leurs produits
Mission 2	Assurer l'instauration des bases de données dans le centre et veiller à leur fonctionnement et à leur développement.
Programme associé	Création et développement de bases de données relatives à la surveillance et à la gestion de la santé animale

**Le service de la communication, de la documentation et de l'information**

Mission 1	veiller au bon fonctionnement des systèmes de collecte des informations du centre et de faciliter l'exploitation optimale des nouvelles technologies de communication
Programme associé	Appui technique et logistique aux systèmes de collecte de données dans toutes les sous directions et les unités régionales
Mission 2	Assurer la connexion du centre avec les intervenants dans ce domaine sur le plan national et sur le plan international.
Programme associé	S'abonner aux différents bulletins, revus, sites internet, etc.
Mission 3	Toutes les actions relatives à la documentation dans le domaine d'activité du centre.
Programme associé	Création, gestion et développement d'une bibliothèque au niveau du centre (Sites web, livres, revues, périodiques, etc.

**Les unités d'observation régionales**

Mission	coordination des opérations de surveillance et de veille épidémiologique et des recherches et études de terrain y afférentes.
Programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance et veille zoosanitaire nationale</li> <li>- Collecter les informations de base utiles à tous travail de terrain</li> <li>- Activité locale spécifique à la région : Mener des enquêtes spécifiques aux spéculations régionales</li> <li>- Autres activité en collaboration avec les directions concernées</li> </ul>



ANNEXE 6 : Missions du centre et Programme de travail associé entre 2010 et 2015

Extrait du Projet GBO

Programme 1 : Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires

Indicateur 1.2.1 :

Indicateur	Années	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de réseaux mis en place et fonctionnels		13	13	13	13	13

Indicateur 1.2.3 :

Indicateur	Année	2010	2011	2012	2013	2014
Pourcentage de couverture sanitaire (vaccination)		65	70	75	75	75

Indicateur 1.2.4 :

Indicateur	Années	2010	2011	2012	2013	2014
Pourcentage de prélèvements analysés para comparaison aux objectifs		80	80	80	75	85

Budget du CNVZ

budget	Année	2010	2011	2012	2013
Titre I (Fonctionnement) en 1000 DT		250	265*	275*	280*
Titre II (investissement) en 1000 DT		550	550*	550*	550*

\*Estimation (précisée chaque année après discussion du budget)



---

ANNEXE 7 : Principales études réalisées

Projet de renforcement des services d'appui à l'agriculture prêt Bird n°7063- Assistance technique dans le domaine de la santé animale. Composante " mise en place des réseaux d'épidémiosurveillance" 2005

Projet de renforcement des services d'appui à l'agriculture prêt Bird n°7063-TN - Assistance technique dans le domaine de la santé animale. Composante " mise en place du mandat sanitaire" 2008

Etude des filières de l'élevage 2006 CNEA /Banque Mondiale.

Etude sur la filière de l'élevage ovin laitier en Tunisie

Etude de faisabilité d'un signe de qualité pour la viande d'agneau de race Noire de Thibar

Etude de faisabilité d'un signe de qualité et/ou d'origine pour le bovin d'origine Tarentaise

Etude de faisabilité de la mise en place d'un signe de qualité ou de l'origine pour l'agneau de la région d'El Waâra

Etude du marché intérieur du poulet congelé

Les différents rapports élaborés dans le cadre du projet de jumelage au profit des services vétérinaires (2007-2009) qui ont concerné plusieurs sujets (Plans d'urgence et exercices d'alerte ; incidence et de la prévalence des maladies enzootiques ; évaluation et maîtrise des risques zoonosaires pour les mollusques bivalves ; procédures de contrôles des produits de la pêche ; plan de surveillance des salmonelles dans les élevages avicoles ; plan national de recherche des résidus et substances indésirables ; ...)